



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'Environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/37  
21 octobre 2017

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingtième réunion  
Montréal, 13 – 17 novembre 2017

**PROPOSITIONS DE PROJET : CHINE**

Le présent document contient les observations et les recommandations du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique annuel) PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne et Japon
  - Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne, Italie et Japon
- Plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé ONUDI et Allemagne  
PNUD
- Plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale ONUDI et Italie
- Plan du secteur de la fabrication des climatiseurs résidentiels et des réchauffeurs d'eau avec thermopompe PNUD
- Plan du secteur des solvants

**PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC (PHASE I) (RAPPORT PÉRIODIQUE ANNUEL) (PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne et Japon)**

**Note du Secrétariat**

**Contexte**

1. A sa 64<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé, en principe, la phase I du PGEH pour la Chine pour la période 2011-2015, au montant de 265 millions de \$US (coûts d'appui d'agence en sus), avec les plans associés pour les secteurs des mousses de polystyrène extrudé (XPS), des mousses de polyuréthane (PU), des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR), de la fabrication des climatiseurs résidentiels (RAC) et de l'entretien des équipements de réfrigération, le programme national habilitant et le plan national de coordination. Le Comité a décidé aussi que le secteur des solvants, avec un niveau de financement maximum de 5 millions \$US (coûts d'appui en sus), puisse être envisagé à la 65<sup>e</sup> réunion (décision 64/49). Avec l'approbation du plan pour le secteur des solvants à la 65<sup>e</sup> réunion (décision 65/36), le financement total pour la phase I du PGEH pour la Chine a atteint 270 millions \$US.

2. L'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif a été mis à jour plusieurs fois et finalisé à la 67<sup>e</sup> réunion pour intégrer la nouvelle valeur de référence fixée pour les HCFC aux fins de conformité, le changement de responsabilité des agences coopérantes et les coûts d'appui à l'agence définis (décision 67/20).

3. Les objectifs de réglementation de la consommation de HCFC en 2013 et 2015 pour les six plans sectoriels, aux fins de conformité au Protocole de Montréal, sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1. Limites de consommation des HCFC et élimination de HCFC ciblée dans les secteurs de la consommation pour la phase I du PGEH en Chine**

Niveau national/sectoriel	2013 (tonnes PAO)		2015 (tonnes PAO)	
	Consommation maximale autorisée	Quantité éliminée	Consommation maximale autorisée	Quantité éliminée
<b>National</b>	18 865	n/a	16 979	n/a
<b>Plans sectoriels</b>				
XPS	2 540	338	2 286	254
PU	5 392	673	4 450	942
ICR	2 403	224	2 163	240
RAC	4 109	176	3 698	411
Solvants	494	30	455	39
Entretien	n/a	61	n/a	0
<b>Total</b>	<b>n/a</b>	<b>1 502</b>	<b>n/a</b>	<b>1 886</b>

4. Toutes les tranches associées aux plans sectoriels ont été approuvées, tel qu'indiqué au tableau 2.

**Tableau 2. Dates d'approbation des plans sectoriels du PGEH pour la Chine**

Plan sectoriel	Réunion du Comité exécutif								
	64 <sup>e</sup>	65 <sup>e</sup>	68 <sup>e</sup>	69 <sup>e</sup>	71 <sup>e</sup>	72 <sup>e</sup>	73 <sup>e</sup>	74 <sup>e</sup>	75 <sup>e</sup>
XPS	Première			Deuxième	Troisième		Quatrième		Cinquième
PU	Première		Deuxième		Troisième*		Quatrième		Cinquième
ICR	Première		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième
RAC	Première		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième
Solvants		Première			Deuxième				Troisième
Entretien	Première		Deuxième			Troisième		Quatrième	Cinquième

\* Approbation à titre exceptionnel, étant entendu que le financement serait décaissé par le Trésorier à la Banque mondiale uniquement après que le Secrétariat ait considéré comme suffisante l'information fournie par la Banque mondiale selon laquelle le décaissement de 20 pour cent ou plus de la deuxième tranche aux bénéficiaires finaux a bien été effectué. Les fonds ont été transférés par le Trésorier à la Banque mondiale en janvier 2014.

### Communication à la 80<sup>e</sup> réunion

5. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté des rapports périodiques annuels sur la mise en œuvre du programme de travail de la tranche finale pour les plans sectoriels de la phase I du PGEH.

### Consommation de HCFC

6. Le gouvernement de la Chine a déclaré sa consommation de HCFC pour 2016 selon l'article 7 du Protocole de Montréal, telle qu'indiquée au tableau 3.

**Tableau 3. Consommation de HCFC en Chine (2012 à 2016) (Article 7)**

Année	2012	2013	2014	2015	2016*	Point de départ
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	237 397	179 350	190 318	153 971	168 696	209 006
HCFC-123	778	998	1 006	900	943	507
HCFC-124	(6)	32	96	(46)	67	140
HCFC-141b	63 864	47 631	51 848	38 584	39 144	53 502
HCFC-142b	15 274	9 790	9 918	11 616	9 471	22 624
HCFC-225ca/cb	36	29	33	15	38	17
<b>Total</b>	<b>79 174</b>	<b>237 830</b>	<b>253 219</b>	<b>205 040</b>	<b>218 360</b>	<b>285 796</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	13 057	9 864	10 468	8 468	9 278	11 495
HCFC-123	16	20	20	18	19	10
HCFC-124	(0)	1	2	(1)	1	3
HCFC-141b	7 025	5 239	5 703	4 244	4 306	5 885
HCFC-142b	993	636	645	755	616	1 471
HCFC-225ca/cb	1	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>21 091</b>	<b>15 761</b>	<b>16 839</b>	<b>13 485</b>	<b>14 221</b>	<b>18 865</b>

\* Préliminaire. Les données exigées en vertu de l'article 7 ont été communiquées au Secrétariat de l'ozone mais au moment de la rédaction de ce document elles n'étaient pas encore affichées sur le site Internet du Secrétariat de l'ozone. Toutefois, le PNUD a fourni un résumé du rapport sur les données exigées en vertu de l'article 7 pendant le processus d'examen des projets. D'après une analyse préliminaire, il est à noter que les données déclarées pour les importations, les exportations et la production de HCFC concordent avec la vérification.

7. La consommation de HCFC en Chine continue d'être dominée par trois substances, HCFC-22, HCFC-141b et HCFC-142b qui collectivement représentent 99,9 pour cent de la consommation du pays (en tonnes PAO). La consommation totale de HCFC en 2016 était supérieure de 5,5 pour cent (en tonnes PAO) à celle de 2015 mais encore inférieure à celle de 2014 et des années précédentes. Cette variation dans la consommation de HCFC est largement attribuable au ralentissement économique en 2015, notamment dans le marché immobilier, suivi d'une reprise en 2016. En dépit de ces fluctuations économiques, la Chine continue de se

conformer au Protocole de Montréal et à l'Accord avec le Comité exécutif pour la phase II du PGEH (le dernier objectif de consommation dans la phase I était 2015).

8. Le gouvernement de la Chine a remis les données du programme de pays pour 2016. Le tableau 4 présente la consommation de HCFC, par secteur pour 2016, qui est en conformité avec les limites de consommation du secteur de la fabrication, établies aux lignes 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.5 de l'Appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH.

**Tableau 4. Consommation de HCFC (en tonnes PAO) par secteur en Chine en 2016\***

Substance	Mousse XPS	Mousse PU	ICR	RAC	Solvants	Entretien
HCFC-22	1 458		2 063	3 025		2 607
HCFC-141b		3 830			413	
HCFC-142b	585		7			24
HCFC-123			13			6
HCFC-124						1
HCFC-225ca/cb					1	
<b>Total</b>	<b>2 043</b>	<b>3 830</b>	<b>2 082</b>	<b>3 025</b>	<b>413</b>	<b>2 638</b>
Consommation maximale autorisée	2 286	4 450	2 163	3 698	455	n/a

\*Les données proviennent du rapport de pays, la répartition entre les secteurs ICR et RAC est fournie par les agences d'exécution; le secteur des aérosols n'est pas inclus puisqu'il ne faisait pas partie de la phase I du PGEH.

9. Le gouvernement de la Chine a continué de surveiller la consommation dans les différents secteurs. Chaque année, le Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) recueille des données de différentes sources, y compris les entreprises bénéficiaires, le rapport de vérification du secteur de la production, le système d'octroi de permis et les associations industrielles. Les données sont vérifiées par rapport à la consommation réelle des entreprises pour quelques secteurs et substances seulement, tels que le secteur des climatiseurs résidentiels (pour les entreprises dont la consommation est limitée) et le HCFC-22. Pour les secteurs qui comptent un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) (par ex. mousses XPS, mousses PU, réfrigération industrielle et commerciale et entretien des équipements de réfrigération) la consommation est surveillée à travers le système national d'octroi de permis et de quotas pour les importations, les exportations, la production et la consommation de HCFC. Les quotas de production domestique contrôlent les HCFC vendus sur le marché local et la consommation subséquente dans les PME. Des quotas sont émis aussi pour les entreprises dont la consommation annuelle de HCFC dépasse 100 tonnes métriques (tm) pour chacun des différents secteurs.

10. En outre, le FECO coopère avec les Bureaux locaux de protection de l'environnement (EPB) pour renforcer les politiques qui peuvent soutenir la réduction de la consommation de HCFC, incluant l'interdiction de nouvelles installations de production à base de HCFC.

#### Vérification de la consommation de HCFC en Chine

11. La Banque mondiale a commandé une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC de la Chine en 2016. La vérification a confirmé que la consommation de HCFC en 2016 se situait à l'intérieur des limites fixées par l'Accord pour le secteur de la consommation.

Aperçu des progrès

12. Voici un aperçu des principales réalisations durant la mise en œuvre de la phase I du PGEH :

- a) Instauration d'un système d'octroi de permis et de quotas pour contrôler la conformité globale dans chacun des secteurs de fabrication, incluant l'application de permis de quotas aux entreprises qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an; ce qui a entraîné le respect de toutes les limites de consommation dans le secteur de la fabrication durant les années de la mise en œuvre;
- b) Quatorze entreprises de mousses XPS reconverties, pour une élimination totale de 5 993,7 tm de HCFC-22 et HCFC-142b; après la reconversion des 11 entreprises restantes l'élimination totale atteindra 9 590 tm de HCFC-22 et HCFC-142b;
- c) Trente-six entreprises de mousses PU reconverties, pour une élimination totale de 8 021,29 tm de HCFC-141b; après la reconversion des 21 entreprises restantes l'élimination totale atteindra 12 969,10 tm de HCFC-141b;
- d) Trente-et-une chaînes de production reconverties dans le secteur ICR, pour une élimination totale de 7 448,45 tm HCFC-22; après la reconversion des 3 chaînes restantes l'élimination totale atteindra 8 786,4 tm de HCFC-22 (avec les projets de démonstration et l'élimination de 445,20 tm par des entreprises non visées à l'article 5 en 2016);
- e) Vingt-cinq chaînes de production reconverties dans le secteur RAC (HC-290, R-410A et compresseurs) pour une élimination totale de 8 887,7 tm de HCFC-22 (dont 8 562,1 tm associées à des propriétaires visés à l'article 5); après la reconversion des 4 chaînes restantes pour lesquelles des contrats ont été signés, l'élimination totale atteindra 10 813,7 tm de HCFC-22 (dont 10 488,1 tm sont associées à des propriétaires visés à l'article 5). En outre, 240 tm de HCFC-22 ont été éliminées par le projet de démonstration chez Midea approuvé à la 60<sup>e</sup> réunion;
- f) Reconversion des neuf entreprises du secteur des solvants, pour une élimination totale de 610,3 tm de HCFC-141b, et elles ont reçu l'acceptation nationale et les versements finaux. En outre, 27,82 tm de HCFC-141b ont été éliminées par le projet de démonstration sur les solvants;
- g) Les activités du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération incluent, entre autres, l'application du dernier code prévu dans la phase I; la sélection de quatre centres de formation régionaux supplémentaires et d'un centre international; la formation de 180 techniciens en réfrigération et de formateurs; la révision du système d'accréditation des entreprises d'entretien; des ateliers sur la politique et l'application de la loi pour les autorités locales; la mise à jour du système automatique d'approbation des demandes d'importation/exportation de SAO; la formation de 180 agents des douanes et des activités de sensibilisation axées sur l'Amendement de Kigali et les technologies de remplacement; et

- h) À travers le programme de coordination nationale, le PNUD a aidé le FECO dans la coordination et la surveillance de la mise en œuvre de la phase I par les parties prenantes; pour la présentation du rapport périodique sur la production et sur les six secteurs de consommation à la 80<sup>e</sup> réunion; par la tenue de réunions pour faciliter la définition et la publication des quotas de consommation et de production de HCFC en 2017 pour 25 entreprises de production et 76 entreprises de consommation; par la commande et la présentation du rapport d'audit financier, incluant le décaissement du financement et les intérêts accumulés par chaque secteur en 2016.

13. Comme le PNUE l'a indiqué à la 75<sup>e</sup> réunion, la date d'achèvement révisée de la phase I est décembre 2019, car il a fallu prévoir plus de temps pour décaisser les surcoûts d'exploitation aux entreprises reconverties et effectuer la clôture administrative des contrats établis en vertu de la phase I. Toutefois, la plupart des activités dans chaque secteur devraient être achevées en 2017 et 2018. Tel qu'indiqué dans les décisions 75/29a), 75/54, 75/55, 75/56 et 75/57, les rapports d'achèvement de projet pour les secteurs des mousses XPS, des mousses PU, des solvants et de l'entretien des équipements de réfrigération seront remis six mois après l'achèvement opérationnel des plans sectoriels et au plus tard à la dernière réunion du Comité exécutif en 2018; et les rapports d'achèvement de projet pour les secteurs ICR et RAC seront remis six mois après l'achèvement des plans sectoriels et au plus tard à la dernière réunion du Comité exécutif en 2019.

#### Décaissement des fonds et intérêts accumulés

14. Selon la décision 69/24, chaque plan sectoriel présenté incluait des informations sur les fonds décaissés et les intérêts accumulés, tel qu'indiqué dans les plans sectoriels respectifs du présent document et résumé dans le tableau 5.

**Tableau 5. Niveau de décaissement par secteur, en date de septembre 2017 (\$ US)**

Secteurs	Fonds approuvés (\$US) (tranches 1-5)	Décaissements par les agences d'exécution au FECO		Décaissements par le FECO*	
		\$ US	%	\$ US	%
Plan du secteur des mousses XPS (ONUDI/Allemagne)	50 000 000	39 409 800	79	38 761 970	78
Plan du secteur des mousses PU (Banque mondiale)	73 000 000	67 525 000	93	41 710 168	57
Plan du secteur ICR (PNUD)	61 000 000	60 876 272	100	44 383 749	73
Plan du secteur RAC (ONUDI)	75 000 000	60 769 717	81	38 206 668	51
Solvants (PNUD)	5 000 000	5 000 000	100	4 905 807	98
Entretien (PNUE /Japon)	5 640 000	4 857 000	86	3 819 929	68
Coordination nationale (PNUD)	360 000	360 000	100	345 979	96
<b>Total de tous les secteurs</b>	<b>270 000 000</b>	<b>238 797 789</b>	<b>88</b>	<b>172 134 270</b>	<b>64</b>

\*Les décaissements par le FECO vont aux entreprises bénéficiaires pour des activités d'investissement; aux fournisseurs de service et aux entrepreneurs pour les activités d'assistance technique.

15. Quatre-vingt-huit pour cent des fonds approuvés pour la mise en œuvre de la phase I ont été versés au FECO et 64 pour cent aux bénéficiaires finaux.

16. Des informations sur les intérêts accumulés à la fin de 2016 sont présentées au tableau 6. Ces informations proviennent d'un rapport d'audit sur les décaissements pour la phase I des plans sectoriels du PGEH de 2016, remis par le PNUD le 18 septembre 2017.

**Tableau 6. Informations fournies sur les intérêts accumulés**

Plan sectoriel	Intérêts accumulés en date de décembre 2016 (\$US)					
	2012	2013	2014	2015	2016	Total
XPS (ONUDI, Allemagne)	12 583	43 153	62 905	24 945	12 621	156 208
PU (Banque mondiale)*	0,00	5 195	6 431	3 443	4 813	19 883
ICR (PNUD)	70 628	87 093	33 651	103 708	97 468	392 548
RAC (ONUDI)	10 016	66 791	94 424	62 305	49 273	282 809
Solvants (PNUD)	2 289	5 293	7 091	2 656	1 101	18 430
Entretien (PNUE, Japon)	642	1 427	1 079	663	886	4 696
<b>Total</b>	<b>96 158</b>	<b>208 952</b>	<b>205 581</b>	<b>197 721</b>	<b>166 163</b>	<b>874 574</b>

\*Les intérêts dans le secteur des mousses PU sont calculés à partir du montant total des intérêts accumulés dans le secteur des mousses PU et les secteurs de production, proportionnellement au financement reçu pour chaque secteur.

17. Comme les années précédentes, les informations fournies sur les décaissements et les intérêts accumulés pour tous les secteurs étaient en RMB chinois et en dollars US, sauf pour le secteur des mousses PU pour lequel les chiffres étaient en dollars US seulement. Le montant des intérêts générés par les secteurs des mousses XPS et RAC en 2016 était inférieur à celui des années précédentes car le financement décaissé dans ces secteurs excède le financement reçu.

18. La recommandation d'approbation de chaque plan sectoriel par le Comité exécutif comprend une demande adressée au Trésorier afin de déduire le montant des intérêts accumulés par la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 des futurs virements aux agences d'exécution. Étant donné qu'aucun financement n'est requis à la présente réunion pour les secteurs des mousses PU et de l'entretien des équipements de réfrigération, les intérêts accumulés seront comptabilisés lors des demandes pour des tranches futures.

#### Rapports périodiques

19. Des rapports périodiques distincts sur la mise en œuvre des plans sectoriels pour XPS, PU, ICR, RAC, les solvants et l'entretien des équipements de réfrigération sont joints à la Note du Secrétariat. Chaque rapport comporte un rapport périodique sur la mise en œuvre de la dernière tranche; le niveau de décaissement des fonds; les activités à mettre en œuvre en 2017-2018; les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds.

## Phase I du PGEH pour la Chine : mousses XPS (rapport périodique annuel) (ONUDI (agence principale) et Allemagne)

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche

20. Un total de 25 entreprises de mousse XPS, représentant une consommation de 9 590 tm de HCFC-22 et de HCFC-142b<sup>3</sup> de HCFC a participé à la phase I du PGEH. Quatorze de ces entreprises, ayant ensemble une consommation de 5 993,7 tm ont déjà achevé leur reconversion et obtenu le certificat national de mise en service. Huit entreprises supplémentaires (2 208,4 tm) ont terminé leurs essais et se préparent à demander le certificat national de mise en service. Deux autres entreprises (1 167,4 tm) ont installé les équipements et une entreprise (220,5 tm) devrait finaliser l'acquisition des équipements en octobre 2017. Sur les 25 entreprises, 24 ont opté pour la technologie à base de CO<sub>2</sub> et une a choisi les hydrocarbures. Les progrès enregistrés dans les reconversions des entreprises sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1. Progrès de la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses XPS en Chine**

Statut de la mise en œuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC (tm)	Date d'achèvement prévue	Part de l'objectif de la phase I (%)
<b>Reconversions d'entreprises</b>				
Projets achevés	14	5 993,70	s.o.	59,8
Essais achevés	8	2 208,35	Déc. 2017/ Juin 2018	22,0
Équipements livrés et installés	2	1 167,43	Juin 2018	11,6
Processus d'acquisition en cours	1	220,5	Juin 2018	2,2
<b>Sous-total</b>	<b>25</b>	<b>9 589,98</b>		<b>95,6</b>
Réductions supplémentaires par le biais de réglementations		441,02		4,4
<b>Objectif de réduction des HCFC</b>		<b>10 031,00</b>		<b>100,0</b>

21. Les activités supplémentaires d'assistance technique mises en œuvre incluent l'approbation de deux nouvelles normes techniques pour des applications de XPS dans l'entreposage frigorifique et le génie civil (en vigueur à partir de janvier 2018) ; la révision de la norme sur les panneaux de mousse XPS pour l'isolation thermique (devant être approuvée en novembre 2017) ; la poursuite des travaux de recherche sur l'optimisation du CO<sub>2</sub> ; la préparation du deuxième avant-projet du manuel sur les bonnes pratiques pour la production en toute sécurité de la mousse XPS dans le cadre de l'utilisation de la technologie à base de CO<sub>2</sub> (le projet définitif devant être soumis au FECO en novembre 2017) ; la vérification des rapports financiers avant les paiements aux entreprises ; et le soutien au FECO et aux entreprises apporté par l'agence de soutien à la mise en œuvre (ISA).

### Niveau de décaissement des fonds

22. En date de septembre 2017, sur les 50 000 000 \$US approuvés, 39 409 800 \$US avaient été décaissés par les agences d'exécution pour le FECO, et les 38 761 970 (78 pour cent) avaient été décaissés par le FECO au profit des bénéficiaires (tableau 2). Les fonds restants (11 238 030 \$US) seront décaissés entre 2017 et 2018.

<sup>3</sup> Soixante pour cent du mélange sont des HCFC-22 et 40 pour cent des HCFC-142b.



**Tableau 2. État des décaissements en date de septembre 2017 du plan sectoriel des mousses XPS**

Composant	Financements approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)		Décaissements prévus (\$US)	
		Par les agences d'exécution pour le FECO	Par le FECO pour les bénéficiaires	Août-déc. 2017	Après 2017
Activités des entreprises	45 234 353	36 341 436	36 042 891	3 068 638	6 122 824
Assistance technique	1 958 648	1 098 400	880 408	400 000	678 240
Unité de gestion et de suivi (PMU)	2 807 000	1 969 965	1 838 671	545 308	423 021
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>39 409 800</b>	<b>38 761 970</b>	<b>4 013 945</b>	<b>7 224 085</b>

Activités restantes du plan sectoriel des mousses XPS

23. Le FECO continuera d'imposer les autorisations de quotas aux entreprises de mousse XPS consommant plus de 100 tm de HCFC par an ; quatre entreprises achèveront leur reconversion y compris l'acceptation nationale d'ici au 31 décembre 2017, et les sept entreprises restantes d'ici au 30 juin 2018. Les activités d'assistance technique en cours seront menées à bien, y compris les vérifications effectuées par des experts techniques des mesures de sécurité dans les entreprises ayant fait l'objet d'une reconversion, la finalisation de la recherche sur la technologie à base de CO<sub>2</sub> et la diffusion des résultats auprès du secteur de l'industrie, les activités de sensibilisation du public pour faciliter l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses XPS et une réunion d'étude de la phase I du plan de secteur des mousses XPS.

**Observations**Consommation de HCFC

24. En 2016, la consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication des mousses XPS était de 35 000 tm (2 042,5 tonnes PAO), quantité inférieure aux 38 746 tm (2 286 tonnes PAO) de la consommation maximale autorisée établie pour cette même année dans l'accord conclu entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (tableau 3).

**Tableau 3. Consommation de HCFC dans le secteur des mousses XPS**

Secteur des mousses XPS		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation*	tm	41 000	45 100	43 905	44 200	41 164	39 200	30 100	35 500
	Tonnes PAO	2 419	2 661	2 583	2 529	2 377	2 249	1 761	2 043
Consommation maximale autorisée**	tm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	43 051	43 051	38 746	38 746
	Tonnes PAO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 540	2 540	2 286	2 286
Objectif d'élimination	tm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5 726	s.o.	4 305	s.o.
	Tonnes PAO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	338	s.o.	254	s.o.

\* Selon le rapport de la mise en œuvre du programme de pays.

\*\* Selon l'accord signé lors de la 67<sup>e</sup> réunion pour phase I du PGEH jusqu'en 2015 et selon l'accord signé lors de la 79<sup>e</sup> réunion pour la phase II pour 2016.

25. La réduction de la consommation de HCFC en 2014 et 2015 a été réalisée au moyen de l'application des quotas de production de HCFC et des quotas émis pour chaque producteur pour les ventes sur le marché intérieur. Les quotas de consommation de HCFC émis pour les entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm par an et les projets de reconversion des

entreprises de mousses XPS ont été menés à bien. Cependant, en 2016, la consommation de HCFC dans le secteur a augmenté du fait d'une augmentation de la demande de produits à base de mousse XPS pour des applications civiles et pour l'isolation.

26. L'ONUDI a fait savoir que le FECO et elle-même se rendent compte que cette expansion du marché peut représenter des risques pour le maintien de la conformité concernant la consommation de HCFC dans le secteur, et se sont engagés à accélérer les projets de reconversion en cours dans le cadre de la phase I, ainsi que les nouveaux projets de la phase II.

#### Statut de la mise en œuvre et du décaissement

27. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction des progrès d'ensemble de la phase I ; cependant, il a noté que peu de progrès ont été réalisés au cours de l'année 2017 par six entreprises supplémentaires qui devaient achever leur reconversion d'ici mars 2017. L'ONUDI a indiqué que quelques entreprises ont fait face à de plus grandes difficultés pour obtenir les documents environnementaux nécessaires car les autorités locales avaient des délais d'approbation différents ; il a toutefois été confirmé que tous les projets seront achevés entre décembre 2017 et juin 2018.

28. En outre, l'ONUDI a fait savoir que la phase I du plan de secteur des mousses XPS sera achevée d'un point de vue opérationnel d'ici au 30 juin 2018, comme prévu. Etant donné que la date révisée d'achèvement d'un point de vue opérationnel se situe avant la deuxième réunion de 2018, l'ONUDI pourra toujours présenter le rapport d'achèvement de projet (RAP) lors de cette réunion, ce qui ne changera nullement la décision 75/54 b) déjà convenue.

#### Décaissement

29. Le Secrétariat a également noté que tandis que 78 pour cent du financement approuvé ont été déjà décaissés, il restait toujours environ 11,2 millions \$US que le FECO devait décaisser au profit des bénéficiaires. L'ONUDI a indiqué que tous les soldes de fonds seraient dépensés avant l'achèvement du projet. Comme l'indique le tableau 2, 9,2 millions \$US seront dépensés pour les paiements restants aux bénéficiaires, sous réserve de la finalisation de l'acceptation de projet, et les fonds restants seront dépensés pour les activités d'assistance technique en cours, y compris des activités de soutien entreprises par l'agence de soutien à la mise en œuvre, la surveillance et la vérification, les services de consultation, et des activités de sensibilisation du public et des ateliers.

#### Intérêts

30. Conformément à la décision 69/24 b) ii), l'ONUDI a fait savoir que le FECO a accumulé en 2016 des intérêts d'un montant de 12 621 \$US pour le plan sectoriel des mousses XPS.

#### Conclusion

31. Le plan de secteur des mousses XPS continue à progresser, avec 14 entreprises ayant éliminé le HCFC et huit entreprises ayant achevé leurs essais avec le CO<sub>2</sub> en tant qu'agent de gonflage. Les 25 entreprises bénéficiant d'une aide élimineront une consommation de 9 590 tm de HCFC-22 et de HCFC-142b, représentant environ 95,6 pour cent de l'objectif de réduction de HCFC pour la phase I du plan de secteur des mousses XPS. Les réductions restantes de 441 tm pour atteindre l'objectif de 10 031 tm seront principalement réalisées au moyen de l'application du système d'autorisation par le FECO. Le volet de l'assistance technique a facilité l'introduction

sans danger de la technologie choisie (CO<sub>2</sub> et éthanol) avec des paramètres de performances comparables à la technologie de référence et facilitera la reconversion des entreprises de mousses XPS devant se faire lors de la phase II du PGEH. Le niveau de décaissement est de 78 pour cent des fonds approuvés, et les fonds restants devraient être décaissés avant la mi-2018.

### **Recommandation**

32. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé (XPS) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, soumis par l'ONUDI ; et
- b) De demander au Trésorier, conformément à la décision 69/24, de déduire des virements futurs destinés à l'ONUDI un montant de 12 621 \$US, représentant les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses XPS pour la Chine.

## Phase I du PGEH pour le plan sectoriel des mousses PU de la Chine (rapport périodique annuel) (Banque mondiale)

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche

33. L'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b en tant qu'agent de gonflage dans les sous-secteurs des conteneurs frigorifiques, des réfrigérateurs et des congélateurs, et des petits appareils ménagers, qui est en train d'être préparée par l'Association chinoise des appareils électroménagers (China Household Electrical Appliance Association ou CHEAA), devrait être émise en 2018.

34. Dans la phase I du PGEH, trois nouvelles entreprises de mousse PU ont été ajoutées au plan sectoriel, aboutissant à un total de 57 entreprises avec une consommation de 12 969,10 tm (1 426,60 tonnes PAO) de HCFC-141b. Trente-six de ces entreprises, représentant une consommation de 8 081,29 tm (888,94 tonnes PAO), ont déjà réalisé leur reconversion et introduit des technologies à base d'hydrocarbures (HC) ou de gonflage à l'eau. L'achèvement de projet a été vérifié et ces entreprises ont obtenu un certificat national de mise en service. Les entreprises restantes se trouvent dans différentes phases de reconversion, comme l'indique le tableau 1.

**Tableau 1. Avancement de la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses PU en Chine**

Statut de la mise en œuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC (tm)	Date d'achèvement prévue	Part de l'objectif de la phase I (%)
<b>Reconversions des entreprises</b>				
Projet achevé	36	8 081		55
Essais terminés	7	1 281	2017/2018	9
Équipements livrés	6	1 939	2018	13
Dans différentes phases d'acquisition	5	1 462	2018	10
Signature du contrat de mise en œuvre	3	206	2018	1
<b>Sous-total</b>	<b>57</b>	<b>12 969</b>		<b>88</b>
Estimations des réductions supplémentaires par le biais de réglementations	s.o.	~1 716		12
<b>Objectif de réduction des HCFC</b>	s.o.	<b>14 685</b>		<b>100</b>

35. Deux des six entreprises de formulation incluses dans la phase I ont achevé leurs essais et reçu l'approbation de la part du bureau de protection de l'environnement (EPB) et des services de sécurité locaux, et préparent l'acceptation du projet. Les quatre entreprises de formulation restantes mènent actuellement l'acquisition des équipements.

36. Les activités d'assistance technique ont inclus : un atelier supplémentaire destiné aux entreprises bénéficiaires sur le développement des technologies de remplacement dans le secteur des mousses PU ; la poursuite de l'étude de technologies alternatives dans le sous-secteur des mousses à vaporiser, notamment les technologies à base d'eau, de dioxyde de carbone liquide et de HFO ; la révision des normes de sécurité pour l'utilisation du cyclopentane ; la mise en place d'un centre de formation afin d'aider les petites et moyennes entreprises à choisir des technologies de remplacement et à y accéder ; des visites menées par l'expert spécialiste de la sûreté afin d'examiner les mesures de sécurité mises en place par les entreprises bénéficiaires se reconvertissant au cyclopentane ; des dispositions concernant la délégation des activités de suivi aux provinces dans lesquelles se trouvent les fabricants de mousse PU ; la vérification des

rapports financiers avant les paiements aux entreprises qui ont achevé des étapes importantes du projet ; la surveillance et la gestion de projet ; et l'appui au Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) et aux entreprises bénéficiaires à l'aide d'une agence de soutien à la mise en œuvre (ISA).

#### Niveau de décaissement des fonds

37. En août 2017, sur les 73 000 000 \$US approuvés, 67 525 000 \$US avaient été décaissés par la Banque mondiale pour le FECO, et 41 710 168 \$US (57 pour cent) avaient été décaissés par le FECO pour les bénéficiaires, comme l'indique le tableau 2.

**Tableau 2. État des décaissements du plan sectoriel des mousses PU en août 2017**

Composant	Financements approuvés (\$US)	Fonds décaissés en août 2017 (\$US)	Décaissements prévus (\$US)	
			Août - décembre 2017	Pour décaissement après 2017
Activités de l'entreprise	64 890 448*	37 476 234	5 808 762	21 605 452
Assistance technique	4 459 552*	1 131 434	184 414	3 143 704
Activités de l'unité de gestion de projet (PMU)	3 650 000	3 102 500	547 500	0
<b>Total</b>	<b>73 000 000</b>	<b>41 710 168</b>	<b>6 540 676</b>	<b>24 749 156</b>

\*Y compris les trois nouvelles entreprises pour un montant de 1 527 021 \$US. Les fonds destinés à la reconversion sont des fonds réaffectés issus de l'assistance technique.

#### Activités restantes dans le plan sectoriel des mousses PU

38. En 2017 et 2018, le FECO continuera de faire appliquer les quotas de HCFC-141b ; la reconversion des 21 entreprises restantes aux technologies à base de HC et du gonflage à l'eau sera réalisée ; l'assistance aux quatre entreprises de formulation restantes et les activités d'assistance technique seront menées à bien.

#### **Observations**

##### Consommation de HCFC

39. En 2016, la consommation de HCFC-141b dans le secteur de la fabrication des mousses PU était de 34 821,19 tm (3 830,34 tonnes PAO), quantité inférieure à la consommation maximale autorisée établie pour cette même année dans l'accord conclu entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (tableau 3).

**Tableau 3. Consommation et objectifs concernant le HCFC-141b dans le secteur des mousses PU**

Secteur des mousses PU		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation*	Tonnes métriques (tm)	45 971	52 069	63 570	59 109	46 338	46 864	34 202	34 821
	Tonnes PAO	5 056,8	5 727,5	6 992,7	6 501,9	5 097,2	5 155,0	3 762,0	3 830,3
Consommation maximale autorisée**	tm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	49 018	49 018	40 451	40 451
	Tonnes PAO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5 392,2	5 392,2	4 449,6	4 449,6
Objectif d'élimination	tm	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6 116	s.o.	8 569	s.o.
	Tonnes PAO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	672,8	s.o.	942,6	s.o.

\* Selon le rapport de la mise en œuvre du programme de pays.

\*\* Selon l'accord signé lors de la 67<sup>e</sup> réunion pour phase I du PGEH jusqu'en 2015 et selon l'accord signé lors de la 79<sup>e</sup> réunion pour la phase II pour 2016.

40. La réduction de la consommation a été réalisée au moyen de l'application des quotas de production de HCFC et des quotas émis pour chaque producteur pour les ventes sur le marché intérieur ; des quotas de consommation de HCFC émis pour les entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm par an ; et de la reconversion des entreprises de mousse aux technologies à base d'hydrocarbures et de gonflage à l'eau.

41. Un total de 12 969,10 tm de HCFC-141b sera éliminé grâce à la reconversion des entreprises de mousse PU. L'élimination des 1 715,90 tm restantes de HCFC-141b requise pour atteindre l'objectif de réduction de la phase I sera réalisée grâce à des mesures politiques, notamment le système de quotas pour des entreprises de mousse PU consommant plus de 100 tm de HCFC-141b par an, et l'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b pour la fabrication de réfrigérateurs, congélateurs, conteneurs frigorifiques et petits appareils ménagers, dont l'entrée en vigueur est prévue au cours du premier semestre de 2018 et qui assurera l'arrêt de l'utilisation du HCFC-141b également pour d'autres entreprises de ce secteur n'étant pas éligibles.

42. La Banque mondiale a expliqué que la date de l'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b dans les sous-secteurs couverts par la phase I du PGEH a été reportée de 2017 à 2018 en raison de quelques mises à jour et ajustements à apporter au cadre réglementaire d'ensemble se rapportant aux SAO. Le FECO travaille avec le ministère de la Protection de l'Environnement (MPE) sur des mises à jour qui permettraient cette interdiction prévue, ainsi que sur les futures interdictions visant le sous-secteur, en vue d'une acceptation légale. En attendant, toutes les entreprises reconverties ont été priées d'arrêter de manière permanente l'utilisation du HCFC-141b, et sont surveillées par des bureaux locaux de protection de l'environnement (EPB) selon la Réglementation sur la gestion des SAO.

#### Statut de la mise en œuvre et questions techniques

43. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction de la réalisation de neuf reconversions supplémentaires et de trois nouvelles entreprises de plus pour la phase I. Cependant, il a également noté que toutes ces reconversions devaient être achevées en décembre 2017, mais que 12 entreprises n'avaient pas montré des progrès significatifs vers la finalisation de ces reconversions. La Banque mondiale a expliqué que les audits sur la sécurité et les processus d'approbation pour l'usage des hydrocarbures par les autorités locales chargées de la sécurité-incendie prenaient plus de temps que prévu en raison de plusieurs graves incendies survenus en Chine (sans lien avec les projets du Fonds multilatéral). En réponse, le FECO est en train d'engager des experts techniques pour effectuer les audits sur la sécurité et, sur la base des

résultats obtenus, fournira l'« acceptation » de l'achèvement du projet. Pour un certain nombre de cas où l'approbation émanant des autorités chargées de la prévention des incendies est attendue, les entreprises ont déjà éliminé le HCFC-141b. Les 54 entreprises de mousse PU bénéficiant d'un soutien dans la phase I ont consommé en 2016 seulement 2 518,05 tm de HCFC-141b, indiquant une élimination de 10 244,90 tm. Finalement, le FECO travaille étroitement avec l'ISA pour aider à résoudre les retards spécifiques concernant quelques entreprises. S'il n'y a toujours pas de progrès importants en vue d'atteindre les étapes clés convenues, ces entreprises seront informées de l'annulation possible de leurs sous-projets.

44. Les trois entreprises de mousse PU supplémentaires incluses dans la phase I représentent 206,15 tm de plus de HCFC-141b à éliminer à partir des reconversions d'entreprises. Les trois entreprises seront financées à l'aide de ressources initialement allouées aux activités d'assistance technique, sans compromettre le financement assigné aux autres entreprises, ni les résultats prévus des reconversions ou des activités d'assistance technique.

45. La Banque mondiale a également indiqué que sur les six entreprises de formulation, quatre risquaient d'avoir des difficultés à mener à bien les projets d'ici début 2018 du fait des conditions rigoureuses d'approbation posées par les EPB et les services de sécurité locaux. Le FECO, en collaboration avec l'ISA, a invité instamment les entreprises de formulation à accélérer la mise en œuvre du projet. On prévoit l'achèvement des sous-projets d'ici mi-2018, ce qui coïncidera avec l'efficacité/application de l'interdiction, lorsque l'approvisionnement en ce polyol prémélangé des entreprises de formulation sera particulièrement nécessaire.

46. En ce qui concerne le faible niveau de décaissement des fonds approuvés pour l'assistance technique (1,31 million \$US sur 4,5 millions \$US), la Banque mondiale a confirmé que des activités continuent à être mises en œuvre et que les fonds alloués à ce volet devraient être entièrement utilisés. La Banque mondiale a en outre confirmé que les activités d'assistance technique dans le cadre du plan d'élimination des CFC dans les mousses PU ont aidé à faciliter l'adoption des technologies par des bénéficiaires du plan de sectoriel d'élimination du HCFC pour les mousses PU<sup>4</sup>.

#### Date d'achèvement de la phase I

47. Compte tenu de la discussion ci-dessus, et étant donné que la décision 75/55 b) demande la soumission du rapport d'achèvement de projet à la dernière réunion de 2018, le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale si une prolongation de la date d'achèvement du plan de secteur était nécessaire. La Banque mondiale a indiqué que cette phase I du plan sectoriel des mousses PU serait achevée d'ici le mois de juin 2018. Sachant que la date révisée de l'achèvement opérationnel se situe avant la deuxième réunion du Comité exécutif en 2018, la Banque mondiale peut toujours présenter le rapport d'achèvement de projet (RAP) lors de cette réunion, ce qui ne représentera aucun changement pour la décision déjà convenue 75/55 b).

#### Intérêts

48. Conformément à la décision 69/24 b) ii), la Banque mondiale a signalé que le FECO a accumulé en 2016 des intérêts d'un montant de 4 813 \$US pour le plan sectoriel des mousses.

#### Conclusion

<sup>4</sup> Un rapport sur le plan d'élimination des CFC dans le secteur des mousses PU a été soumis à la 80<sup>e</sup> réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/12).

49. Le plan sectoriel des mousses PU continue à progresser, avec trois nouvelles entreprises supplémentaires, 36 reconversions menées à bien, sept reconversions supplémentaires qui sont sur le point d'obtenir l'acceptation nationale, et 14 reconversions restantes devant être réalisées d'ici 2018, ainsi que l'achèvement des projets dans quatre entreprises de formulation restantes (sur six) et les activités d'assistance technique. Les 57 entreprises éligibles bénéficiant d'une aide élimineront 12 969 tm (1 427 tonnes PAO) de HCFC-141b, représentant 88,0 pour cent de l'objectif de réduction de HCFC pour la phase I du plan sectoriel des mousses PU. Les réductions restantes pour respecter l'objectif de 14 685 tm (1 615,35 tonnes PAO) seront réalisées grâce à l'application des réglementations, notamment le système de quotas et l'interdiction de l'utilisation en 2018 de HCFC-141b pour la fabrication des réfrigérateurs, des congélateurs, des conteneurs frigorifiques et des petits appareils électroménagers. Le niveau global du décaissement a augmenté en 2016, passant de 48,9 à 57,1 pour cent du financement d'ensemble approuvé, et on prévoit que les fonds restants seront décaissés entre 2017 et 2018. La date d'achèvement de la phase I est 2018.

### **Recommandation**

50. Le Comité exécutif pourrait envisager :
- a) De prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan sectoriel des mousses rigides de polyuréthane (PU) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, soumis par la Banque mondiale ; et
  - b) De demander au Trésorier, conformément à la décision 69/24, de déduire 4 813 \$US des virements futurs destinés à la Banque mondiale, représentant le montant des intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses PU.



**PGEH (phase I) : Secteur ICR (PNUD)**Rapport périodique sur la mise en œuvre

51. Au total, 18 entreprises (30 chaînes d'équipements et quatre chaînes de compresseurs) avec une élimination globale de HCFC-22 de 8 029,24 tm ont participé au plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR) de la phase I du PGEH. Les technologies de remplacement sélectionnées incluaient : HFC-32, R-410A, CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>, HFC-134a, NH<sub>3</sub>/CO<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub>/HFC-134a et HFO/HFC-134a, tel qu'indiqué au tableau 1.

**Tableau 1. Technologies de remplacement utilisées dans les projets de reconversion\***

Sous-secteur	R-32	R-410A	NH <sub>3</sub> / CO <sub>2</sub>	CO <sub>2</sub> / HFC- 134a	HFC- 134a	NH <sub>3</sub>	CO <sub>2</sub>	HFO/ HFC- 134a	Total
Consommation de HCFC-22 reconvertie à différentes technologies (tm)									
Climatisation autonome	2 591,46	1 345,97							3 937,43
Climatisation multi-connectée		814,83							814,83
Congélateurs, entreposage frigorifique et groupe de condensation			1 135,39	65,75	31,77				1 232,91
Refroidisseurs d'eau industriels et commerciaux (thermopompe)	1 551,93				396,84	95,30			2 044,06
Compresseurs	0,00						0,00	0,00	0,00
<b>Consommation totale (tm)</b>	<b>4 143,39</b>	<b>2 160,80</b>	<b>1 135,39</b>	<b>65,75</b>	<b>428,60</b>	<b>95,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 029,24</b>
Pourcentage (%)	51,60	26,91	14,14	0,82	5,34	1,19	0,00	0,00	100
Nombre de chaînes de fabrication reconverties à différentes technologies									
Climatisation autonome	6	3							9
Climatisation multi-connectée		2							2
Congélateurs, entreposage frigorifique et groupe de condensation			5	1	1				7
Refroidisseurs d'eau industriels et commerciaux (thermopompes)	7				4	1			12
Compresseurs	2						1	1	4
<b>Nombre total de chaînes</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>34</b>
Pourcentage (%)	44,12	14,71	14,71	2,94	14,71	2,94	2,94	2,94	100

\*À partir de tous les projets de reconversion de la phase I, excluant les projets de démonstration.

52. En date de septembre 2017, la reconversion de 31 chaînes de fabrication était achevée, pour une élimination totale de 7 448,45 tm de HCFC-22 (19 chaînes de fabrication dans 12 entreprises, pour une élimination totale de 4 007,09 tm de HCFC-22 se sont reconverties durant la période 2016-2017). La reconversion des trois chaînes restantes était en cours et devrait être achevée d'ici décembre 2018.

53. Plusieurs activités d'assistance technique ont été menées pour faciliter la reconversion harmonieuse de ces entreprises. La révision de la Norme nationale sur la sécurité et les exigences environnementales pour les systèmes de réfrigération et les thermopompes (GB-9237) concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables est terminée et la norme devrait entrer en vigueur d'ici la fin de 2017. La promotion des technologies et des activités d'assistance technique, incluant des études sur l'utilisation des technologies à faible PRG, la formulation de normes nationales, une enquête sur le sous-secteur de la chaîne du froid et la mise en place d'un centre de formation sur la technologie à base de NH<sub>3</sub> et de CO<sub>2</sub>, ont été mises en œuvre pour éliminer les barrières techniques, faciliter la mise en œuvre des projets de reconversion et favoriser une transition harmonieuse vers des technologies sans SAO. L'achèvement de toutes ces activités est prévu d'ici la fin 2018.

54. À la 76<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet de démonstration pour un compresseur semi-hermétique utilisant le NH<sub>3</sub> comme frigorigène en remplacement du HCFC-22. Le projet de démonstration progresse, trois essais du prototype de production ont été menés et un équipement de test des performances a été installé. Ce projet devrait se terminer d'ici la fin 2017 ou au premier trimestre de 2018 au plus tard.

55. Une vérification a été effectuée chez Yantai Moon et Yantai Dunham Bush, portant sur deux chaînes de fabrication et une consommation de 463,53 tm de HCFC-22, ce qui représente 12 pour cent de l'élimination totale et 10,5 pour cent du nombre total de chaînes reconverties, conformément au paragraphe 5b)i) de l'Accord avec le Comité exécutif.

56. La vérification a confirmé que les deux chaînes de fabrication, chez Yantai Moon et Yantai Dunham Bush, ont été reconverties au NH<sub>3</sub>/CO<sub>2</sub> et au HFC-134a, respectivement. Ces deux chaînes ont déjà fabriqué et vendu les nouveaux produits en utilisant leurs technologies de remplacement respectives mais les surcoûts d'exploitation n'ont pas encore été décaissés.

#### Niveau de décaissement des fonds

57. A la fin septembre 2017, sur le montant de 61 millions \$US approuvé jusqu'à présent, 60 933 899 \$US ont été décaissés par le PNUD au FECO et 44 383 749 \$US (73 pour cent) ont été décaissés par le FECO aux bénéficiaires. Le tableau 2 présente l'état du décaissement total. Le solde résiduel sera décaissé après octobre 2017 et jusqu'à l'achèvement du plan sectoriel, en tenant compte notamment des procédures de décaissement pour les surcoûts d'exploitation.

**Tableau 2. État du décaissement de la phase I du plan du secteur ICR à la fin septembre 2017 (\$US)**

Composante	Fonds approuvés	Fonds décaissés		Décaissement prévu
		Par le PNUD au FECO	Par le FECO aux bénéficiaires	Octobre 2017- Décembre 2018
Activités des entreprises	61 000 000	60 876 272	36 191 863	15 079 731
Assistance technique			4 226 886	1 200 000
Unité de gestion du projet			3 965 000	0
<b>Total</b>	<b>61 000 000</b>	<b>60 876 272</b>	<b>44 383 749</b>	<b>16 279 731</b>

Activités résiduelles dans le plan du secteur (ICR)

58. Le gouvernement continuera d'appliquer les quotas de HCFC aux entreprises qui consomment plus de 100 tm de HCFC et achèvera les activités en cours, notamment :

- a) Fixation des quotas de consommation pour 2018 en tenant compte de l'objectif de réglementation pour 2018, collecte et révision des données de consommation pour 2017;
- b) Finalisation de la révision de quatre normes sur les compresseurs et les groupes de condensation et de deux normes sur les entrepôts frigorifiques;
- c) Achèvement des six projets de recherche sur les technologies à faible PRG; et
- d) Poursuite de la reconversion des trois chaînes de production restantes dans trois entreprises, des 11 projets de démonstration sur les thermopompes et de deux projets de démonstration dans des supermarchés; et décaissement des surcoûts d'exploitation pour les chaînes reconverties après le démarrage de la production avec la technologie sélectionnée.

**Observations du Secrétariat**Consommation de HCFC

59. La consommation de HCFC dans le secteur ICR était de 38 255 tm (2 082,09 tonnes PAO) en 2016, ce qui est inférieur à la consommation maximale autorisée de 2 162,50 tonnes PAO fixée par l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, tel qu'indiqué au tableau 3. L'augmentation de la consommation de HCFC en 2016 reflète la reprise dans le secteur ICR après le ralentissement économique de 2015. L'élimination des HCFC dans les entreprises appartenant à des pays non visés à l'article 5 est contrôlée par un système de quotas.

**Tableau 3. Réduction de la consommation HCFC dans le secteur ICR**

	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation maximale (tonnes PAO)	n/a	2 402,80	2 402,80	2 162,50	2 162,50
Consommation maximale (tm)	n/a	43 925,00	43 925,00	39 320,00	39 320,00
Consommation réelle dans le secteur ICR (tonnes PAO)*	2 610,47	2 224,80	2 219,48	1 981,70	2 082,09
Consommation réelle dans le secteur ICR (tm)*	47 463,00	40 805,00	40 749,00	36 385,00	38 254,70
Objectif de réduction fixé dans le PGEH (tonnes PAO)	n/a	224,50	0,00	240,30	0
Objectif de réduction fixée dans le PGEH (tm)	n/a	4 080,00	0,00	4 370,00	0

\*La consommation dans le secteur ICR s'appuie sur des volumes estimés, puisque les volumes réels ne peuvent être vérifiés exactement.

Questions techniques

60. Le Secrétariat a pris note que la révision de la norme sur la sécurité et les exigences environnementales pour les systèmes de réfrigération et les thermopompes (GB-9237) était signalée comme "achevée et transmise pour approbation finale en juillet 2016" mais elle n'a pas été approuvée et il a demandé à quelle date l'approbation est attendue. Le PNUD a répondu que GB 9237 est une norme nationale et un document technique légal soumis à un processus

d'approbation plus complexe. Néanmoins, le FECO a fait un suivi du processus d'approbation finale et il s'attend à ce que la norme soit approuvée d'ici décembre 2017.

#### Achèvement de la phase I

61. Quant à l'achèvement des activités résiduelles, le PNUD a indiqué que la révision des six normes sera terminée d'ici décembre 2017; les études et activités de promotion des technologies seront achevées d'ici juin 2018; la reconversion de trois chaînes de fabrication et le décaissement des surcoûts opérationnels seront achevés d'ici décembre 2018. Le PNUD a confirmé que toutes les activités du plan pour le secteur ICR seront terminées sur le plan opérationnel d'ici décembre 2018 et que le rapport d'achèvement du projet sera remis, au plus tard, à la dernière réunion de 2019, selon la décision 75/56.

#### Intérêts

62. Conformément à la décision 69/24b)ii), le PNUD a signalé au Secrétariat qu'en 2016 le FECO avait accumulé des intérêts de 97 468 \$US pour le plan du secteur ICR.

#### Conclusion

63. Un système d'octroi de permis et de quotas a été mis en place pour parvenir à la conformité dans le secteur ICR. Les HCFC ne sont plus utilisés dans les entreprises qui ont signé des contrats de reconversion, entraînant l'élimination de 8 786,4 tm de HCFC-22 (incluant les projets de démonstration et l'élimination de 445,20 tm par des entreprises non visées à l'article 5 en date de 2016), dépassant ainsi l'objectif d'élimination prévue de 8 450,00 tm. La reconversion de 31 chaînes de production est terminée et vérifiée conformément au paragraphe 5b)i) de l'Accord et la reconversion des trois chaînes de production restantes sera achevée en 2018. Les activités d'assistance technique, incluant les révisions de normes, la recherche et le développement sur des technologies à faible PRG, la formation, la sensibilisation, la promotion et la diffusion de la technologie, ont été et continueront d'être mises en place pour faciliter la mise en œuvre de la reconversion de la capacité de fabrication et contribuer à l'adoption, la mise en marché et la commercialisation des équipements reconvertis en Chine et sur le marché mondial.

#### **Recommandation du Secrétariat**

64. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUD; et
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUD, la somme de 97 468 \$US qui représente les intérêts additionnels accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur ICR en Chine, selon la décision 69/24.

**PGEH (phase I) : Secteur des climatiseurs individuels (RAC) (ONUUDI)**Rapport périodique sur la mise en œuvre

65. En date d'août 2017, des contrats pour la reconversion de 18 chaînes de climatiseurs individuels au R-410A et de trois chaînes de compresseurs au R-290 avaient été signés. Au total, ces activités permettront d'éliminer 10 813,7 tm de HCFC-22 dont 10 488,1 tm associées à des propriétaires visés à l'article 5. Le projet de démonstration chez Midea, approuvé à la 61<sup>e</sup> réunion, a permis d'éliminer 240 tm supplémentaires de HCFC-22.

66. Sur les 18 chaînes de climatiseurs individuels au R-410A, 14 ont été reconverties (dont 11 ont obtenu l'acceptation nationale), deux ont complété le processus d'appel d'offres pour les équipements et les deux dernières ont entamé le processus d'appel d'offres. La consommation vérifiée chez TCL Zhongshan qui est la 18<sup>e</sup> chaîne au R-290, était de 847,6 mt (au lieu des 300 tm estimées à la 77<sup>e</sup> réunion, entraînant une élimination supérieure aux attentes). Les huit chaînes de climatiseurs individuels au R-410A et les trois chaînes de compresseurs au R-290 ont été reconverties (sept des chaînes au R-410A et une chaîne de compresseurs au R-290 ont obtenu l'acceptation nationale). L'acceptation nationale pour les chaînes reconverties restantes est attendue en 2017 ou 2018. Le tableau 1 présente l'état des reconversions en date d'août 2017.

**Tableau 1. Progrès dans la mise en oeuvre du plan du secteur RAC en Chine**

Type de chaînes	Total	Reconverties	Acceptation nationale	Consommation de HCFC (tm)
Chaînes au R-290	18	14	11	7 827,3
Chaînes au R-410A	8	8	7	2 986,4
Chaînes de compresseurs au R-290	3	3	1	n/a
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>10 813,7</b>

67. Les activités d'assistance technique suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Développement de trois normes sur les frigorigènes inflammables, dont une (code de sécurité pour l'entretien d'équipements avec des produits inflammables) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les deux autres (code de sécurité pour l'utilisation de frigorigènes inflammables dans la fabrication d'unités de climatisation individuelle et le transport de ces unités avec des charges de frigorigènes inflammables) ont été approuvées par le comité des normes et sont entrées en vigueur en 2017;
- b) Poursuite de la recherche sur la technologie à base de R-290, incluant des expériences et une évaluation des risques de fuite de R-290 (finalisée en mai 2017), l'optimisation du rendement des compresseurs au R-290 par l'utilisation réduite de lubrifiant, et la réduction de la charge de frigorigène par l'utilisation d'une technologie à micro-canaux; et
- c) Poursuite de la recherche sur les codes et les normes d'efficacité existants<sup>5</sup> sur les utilisations des frigorigènes.

<sup>5</sup>Une norme d'efficacité énergétique pour le secteur RAC est actuellement en place en Chine (GB 4706.32).

68. Des activités de sensibilisation du public et de consultation ont été menées, incluant l'ouverture d'un compte sur la plate-forme de média sociaux la plus populaire (Wechat) pour de la sensibilisation sur le R-290; un atelier international sur la conception et la production de climatiseurs individuels au R-290 et une tournée destinée à présenter l'installation de 1 000 climatiseurs au R-290; une table ronde sur l'ozone et le climat pour sensibiliser à la technologie à base de R-290; un atelier sur la réglementation de l'Union européenne sur le gaz fluoré (gaz F); deux événements de promotion des climatiseurs individuels au R-290 et pour mieux faire connaître cette technologie dans deux communautés résidentielles à Beijing et un atelier international sur le développement de la technologie au R-290 dans le secteur RAC.

69. Des surcoûts d'exploitation de 2 416 502 \$US ont été décaissés pour quatre entreprises sur la base de ventes limitées d'équipements au R-290, du type de produit, de l'efficacité énergétique (par ex. des équipements d'une efficacité énergétique supérieure ont reçu un niveau de subvention plus élevé sous forme de surcoûts d'exploitation), et de la certification de modèles de climatiseurs individuels au R-290. A ce jour, les chaînes reconverties ont fabriqué un nombre limité d'unités au R-290. : environ 1 715 unités<sup>6</sup> bi-blocs au R-290 ont été fabriquées sur des chaînes reconverties et vendues en Chine, et environ 9 300 unités ont été exportées vers l'Europe. Les chaînes de compresseurs reconverties ont fabriqué environ 250 000 compresseurs au R-290 pour usage domestique (surtout pour des déshumidificateurs) et environ 400 000 unités pour l'exportation vers des pays visés et non visés à l'article 5.

#### Niveau de décaissement des fonds

70. En date d'octobre 2017, sur le montant de 75 millions \$US approuvé, 60 769 717 \$US ont été décaissés par l'ONUDI et 38 206 668 \$US (51 pour cent) ont été décaissés par le FECO aux bénéficiaires.

**Tableau 2. Décaissement (\$US) par tranche dans le secteur RAC**

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Total
Financement du FML*	36 430 000	9 200 000	8 495 000	9 625 000	11 250 000	7 000 000
Décaissé par l'ONUDI	32 786 917	8 316 800	7 608 900	8 662 500	3 394 600	60 769 717
Engagé par le FECO	36 430 000	9 200 000	8 434 000	9 625 000	11 175 000	74 864 000
Décaissé par le FECO	22 486 913	5 066 883	5 851 905	4 062 450	738 517	38 206 668

\* Coûts d'appui d'agence en sus.

#### Activités résiduelles du plan pour le secteur RAC

71. Les activités suivantes seront mises en œuvre en 2017 et 2018 : poursuite de l'application des quotas pour le HCFC-22; achèvement de la reconversion au R-290 des quatre chaînes restantes et acceptation nationale des sept chaînes au R-290, d'une au R-410A et de deux chaînes de compresseurs déjà reconverties; vérification des projets de reconversion achevés; promotion des technologies de remplacement, incluant un atelier sur le R-290; formation sur l'installation et l'entretien des climatiseurs individuels au R-290 et activités de sensibilisation.

72. La date d'achèvement prévue des trois premières tranches est mars 2019 tandis que la quatrième tranche sera achevée d'ici juin 2019 et la cinquième d'ici décembre 2019.

<sup>6</sup> En outre, plusieurs entreprises ont développé des déshumidificateurs au R-290. En partie à cause de la charge de frigorigène plus faible, les ventes de déshumidificateurs au R-290 ont été plus élevées que celles des climatiseurs individuels, avec plus de 100 000 déshumidificateurs au R-290 vendus.

## Observations du Secrétariat

### Consommation de HCFC

73. La consommation de HCFC dans le secteur des climatiseurs individuels était de 55 000 tm (3 025 tonnes PAO) en 2016, ce qui est inférieur à la consommation maximale autorisée prévue par l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif (tableau 3).

**Tableau 3. Consommation de HCFC-22 et objectifs pour le secteur RAC**

Plan du secteur RAC		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation*	Tm	71 500	77 900	74 700	72 600	68 900	62 000	54 000	55 000
	tonnes PAO	3 932,5	4 284,5	4 108,5	3 993	3 789,5	3 410,0	2 970,0	3 025,0
Consommation maximale autorisée	Tm	n/a	n/a	n/a	n/a	74,700	74 700	67 231	67 231
	tonnes PAO	n/a	n/a	n/a	n/a	4 108,5	4 108,5	3 697,7	3 69,7

\*données provenant du rapport périodique

### État de la mise en œuvre

74. En dépit des efforts considérables déployées par les entreprises, le gouvernement de la Chine, l'Association des fabricants d'appareils électroménagers de Chine et l'ONUDI, la production d'équipements au R-290 sur les chaînes reconverties reste très faible en raison, notamment, des questions de sécurité, des défis liés aux normes nationales et internationales, des inquiétudes liées au temps supplémentaire requis pour l'installation des équipements au R-290, du coût plus élevé par rapport aux autres produits qui font déjà l'objet d'une production de masse et qui bénéficient d'économies d'échelle. Les efforts continus du gouvernement et de toutes les parties prenantes durant la phase I comme dans la phase II devraient accélérer l'acceptation par le marché et la production d'équipements au R-290. D'ici là, le taux de décaissement de la phase I n'augmentera pas considérablement puisqu'une part importante du financement (20,9 millions \$US) est associée aux surcoûts d'exploitation. Comme il l'a déjà noté, le Secrétariat considère le mécanisme que la Chine applique aux surcoûts d'exploitation comme une méthode efficace pour encourager l'introduction plus rapide sur le marché de climatiseurs au R-290 éco-énergétiques.

75. L'ONUDI avait indiqué précédemment que moins de 10 pour cent des surcoûts d'exploitation seront utilisés pour rembourser partiellement aux entreprises les coûts de la certification<sup>7</sup> des nouveaux modèles de climatiseurs individuels au R-290. Toutefois, par inadvertance, plus de 10 pour cent des surcoûts ont été utilisés à cet effet. La discussion a révélé que certaines entreprises ont reçu un niveau de surcoûts moindre mais qu'elles ont un nombre plus important de modèles qui nécessiteraient un financement additionnel pour la certification et l'ONUDI a proposé les changements suivants au système incitatif des surcoûts d'exploitation :

- a) Le remboursement maximal des certificats pour toutes les chaînes reconverties au R-290 passerait à 15 pour cent du total des surcoûts d'exploitation;
- b) Le remboursement se ferait par entreprise et non par chaîne, puisque certaines entreprises ont reconverti plusieurs chaînes qui pourraient partager les modèles exigeant la certification; et

<sup>7</sup> La Certification chinoise obligatoire (3C) est une certification de la qualité et de la sécurité du produit, exigée pour la vente des équipements sur le marché intérieur.

- c) Le remboursement maximal pour les certificats d'une entreprise individuelle pourrait aller jusqu'à 30 pour cent à condition que l'entreprise demande la certification de produits hautement éco-énergétiques et que le remboursement moyen pour toutes les chaînes n'excède pas 15 pour cent.

76. Le Secrétariat a pris note des circonstances particulières de l'approbation de la phase I pour la Chine lorsque certaines entreprises à reconverter n'avaient pas été identifiées; que le système incitatif révisé des surcoûts d'exploitation appuie l'intention du projet en encourageant l'introduction sur le marché de climatiseurs individuels au R-290 éco-énergétiques qui avaient connu des défis majeurs; et que le financement de la certification des modèles au R-290 ne sera peut-être pas nécessaire ou seulement à un niveau nettement inférieur durant la phase II puisque des chaînes de production additionnelles de plusieurs des entreprises qui ont participé à la phase I, devraient participer à la phase II.

77. Pour tenter de réduire le fardeau administratif et simplifier les rapports, l'ONUDI a proposé de décaisser les fonds restants pour les trois premières tranches seulement dès que les surcoûts d'exploitation associés à ces tranches sont en souffrance. Ainsi, l'ONUDI continuerait de surveiller les fonds à la disposition du FECO, les décaissements effectués pour les surcoûts d'exploitation et les intérêts accumulés jusqu'au décaissement complet des fonds au titre de ces tranches. Quoique sensible aux arguments de la proposition de l'ONUDI, le Secrétariat n'a pas recommandé le décaissement des fonds proposé par l'ONUDI, en soulignant que le Comité exécutif, par sa décision 73/63b)ii), a réaffirmé sa volonté de s'assurer que le décaissement au FECO serait effectué à l'approche du moment où ces fonds sont nécessaires.

78. Le Secrétariat estime que l'ONUDI et le gouvernement de la Chine ont fait tout leur possible pour assurer l'adoption des climatiseurs individuels au R-290 par le marché. Il était difficile de prévoir l'ampleur des délais pour l'adoption par le marché au moment du calcul de l'allocation initiale du financement. Le Secrétariat prend note avec satisfaction que la leçon tirée de la phase I a été appliquée à l'allocation des tranches pour la phase II; ainsi les tranches initiales incluent les surcoûts d'investissement et l'assistance technique tandis l'allocation pour les tranches suivantes se concentre sur les surcoûts d'exploitation afin de s'assurer que les fonds puissent être décaissés le plus possible à l'approche du moment où ils sont nécessaires.

#### Intérêts

79. Conformément à la décision 69/24b)ii), l'ONUDI a signalé qu'en 2016 le FECO avait accumulé des intérêts de 49 273 \$US pour le plan du secteur RAC.

#### Conclusion

80. Le plan du secteur RAC continue de progresser avec la reconversion de 14 chaînes de climatiseurs au R-290, de huit chaînes au R-410A et de trois chaînes de compresseurs au R-290. L'élimination totale dans ce secteur par toutes les chaînes qui ont signé des contrats, s'élève à 10 813,8 tm de HCFC-22, ce qui est supérieur à l'élimination de 10 670 tm anticipée pour la phase I. Le projet de démonstration chez Midea a éliminé un volume additionnel de 240 tm. Le niveau total des décaissements est de 50,9 pour cent et les fonds restants devraient être décaissés au plus tard en décembre 2019.



**Recommandation du Secrétariat**

81. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC) de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par l'ONUDI;
  - b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts à l'ONUDI, la somme de 49 273 \$US qui représente les intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur RAC en Chine, selon la décision 69/24.

**PGEH (phase I) : secteur des solvants (PNUD)**Rapport périodique sur la mise en œuvre

82. Au total, neuf entreprises avaient achevé leur reconversion en décembre 2015, avec une élimination globale de 610,3 tm (67,13 tonnes PAO) de HCFC-141b; et le projet de démonstration chez Zhejiang Medical Devices Co. Ltd. s'est achevé en décembre 2014, avec une élimination totale de 27,82 tm (3,06 tonnes PAO) de HCFC-141b. Le montant total de l'élimination de HCFC-141b est de 638,12 tm durant la phase I, tel qu'indiqué au tableau 1.

**Tableau 1. Technologies de remplacement utilisées dans les projets de reconversion des solvants**

Entreprise	Application	Technologie de remplacement	HCFC-141b à éliminer (tm)	Coût du projet (\$US)
Jiangxi Hongda Medical Device Group Limited Company	Instruments médicaux	KC-6	137,51	975 042
Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd.	Instruments médicaux	KC-6	131,47	938 790
Jiangxi Yikang Medical Device Group Ltd. Company	Instruments médicaux	KC-6	33,38	267 000
Shandong Wego Group Medical Polymer Co. Ltd.	Instruments médicaux	KC-6	50,98	206 800
Jiangxi Fuerkang Industry Group Co. Ltd.	Instruments médicaux	KC-6	29,16	210 002
Wenzhou Beipu Technical Co., Ltd	Instruments médicaux	KC-6	28,40	204 530
Tianma Micro-electronics Co. Ltd.	Electronique	Isopropanol/ alcool	59,90	469 265
Longshan Precision Machinery Branch of Zhuhai Gree Electric Appliances, Inc.	Métal	HC/ trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène	74,75	573 250
Zhuhai Lingda Compressor Co., Ltd.	Métal	HC/ trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène	64,75	503 250
Demonstration Project– Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd	Instruments médicaux	KC-6	27,82	Projet de démonstration
<b>Total</b>			<b>638,12</b>	<b>4 347 929</b>

83. Les activités d'assistance technique et de gestion des projets mises en œuvre incluent la préparation par le FECO des paramètres du rapport d'évaluation de la phase I du plan du secteur des solvants; l'organisation d'un atelier avec neuf entreprises ayant des projets pour partager les leçons tirées et leur expérience de la mise en œuvre de la phase I; et la vérification des dossiers financiers et d'approvisionnement avant les versements aux entreprises.

Niveau de décaissement des fonds

84. En date du 21 août 2017, sur le montant de 5 millions \$US approuvé, 4 950 000 \$US ont été décaissés par le PNUD au FECO et 4 905 807 \$US (98 pour cent) ont été décaissés par le FECO aux bénéficiaires et pour des activités d'assistance technique, tel qu'indiqué au tableau 2.

**Tableau 2. État des décaissements pour le plan du secteur des solvants en date du 21 août 2017**

Composante	Fonds approuvés (\$ US)	Fonds décaissés (\$ US)	
		Par le PNUD au FECO	Par le FECO aux bénéficiaires
Activités des entreprises	5 000 000	4 347 929	4 347 929
Assistance technique		327 071	232 878
Unité de gestion du projet		325 000	325 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 905 807</b>

Activités résiduelles dans le secteur des solvants

85. Les fonds restants (94 193 \$US) serviront au paiement des activités d'assistance technique déjà entreprises et celles qui se termineront au dernier trimestre de 2017, pour l'évaluation de la gestion et de la mise en œuvre du projet de la phase I et des leçons tirées pour la mise en œuvre de la phase II et pour la préparation du rapport d'achèvement de projet.

**Observations du Secrétariat**Consommation de HCFC

86. La consommation de HCFC dans le secteur des solvants en 2016 était de 3 788 tm (413,45 tonnes PAO), ce qui est inférieur à la consommation maximale autorisée établie pour cette même année par l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH (voir tableau 3).

**Tableau 3. Consommation de HCFC et objectifs pour le secteur des solvants**

Secteur des solvants		2012	2013	2014	2015	2016
Consommation maximale autorisée**	Tm	n/a	4 492,7	4 492,7	4 138,2	4 138,2
Consommation maximale autorisée**	tonnes PAO	n/a	494,2	494,2	455,2	455,2
Consommation réelle*	Tm	4 755,0	4 258,7	4 433,2	3 815,4	3 788
Consommation réelle*	tonnes PAO	523,05	466,25	484,83	418,51	413,45
Objectif d'élimination	Tm	n/a	272,7	0,0	354,5	0,0
	tonnes PAO	n/a	29,0	0,0	39,0	0,0

\*D'après le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays.

\*\*Selon l'Accord pour la phase I du PGEH (67<sup>e</sup> réunion) jusqu'en 2015 et selon l'Accord pour la phase II du PGEH (79<sup>e</sup> réunion) pour 2016.

87. La réduction de la consommation de HCFC a été obtenue par l'application de quotas de production domestique et de quotas de vente domestique, établis pour chaque producteur; par les quotas de consommation de HCFC pour les entreprises de fabrication utilisant plus de 100 tm et par la reconversion des entreprises.

État de la mise en œuvre

88. En réponse à la demande du Secrétariat, le PNUD a confirmé que toutes les activités résiduelles de la phase I du plan du secteur des solvants seront achevées d'ici décembre 2017; que le rapport d'achèvement de projet et le rapport périodique final seront remis à la 81<sup>e</sup> réunion et la clôture financière aura lieu en décembre 2018.

### Intérêts

89. Conformément à la décision 69/24b)ii), le PNUD a signalé qu'en 2016 le FECO avait accumulé des intérêts de 1 101 \$US pour le plan du secteur des solvants.

### Conclusion

90. La reconversion de neuf entreprises et un projet de démonstration ont été achevés; les entreprises ont été vérifiées et ont reçu l'acceptation nationale et les versements finaux conformément au paragraphe 5b)i) de l'Accord. Une consommation totale de 638,12 tm de HCFC-141b a été éliminée (reconversion achevée), ce qui est supérieur à l'objectif d'élimination de 627,3 tm pour la phase I du PGEH. L'assistance technique et les activités de soutien incluant la formation, la sensibilisation, la promotion de la technologie, la diffusion des expériences et des leçons tirées de la reconversion ont été et continueront d'être mises en œuvre pour soutenir la reconversion dans les entreprises. Le niveau global du décaissement atteint 98 pour cent des fonds approuvés et les fonds restants devraient être décaissés d'ici décembre 2017 lorsque toutes les activités seront achevées.

### **Recommandation du Secrétariat**

91. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre du plan du secteur des solvants de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUD; et
  - b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUD, la somme de 1 101\$US qui représente les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur des solvants en Chine, selon la décision 69/24.

**PGEH (phase I) : Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et programme national habitant (PNUE et Japon)**

Rapport périodique sur la mise en œuvre

92. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Un système automatisé d'approbation des demandes d'importation/exportation de SAO est en cours de mise à jour; 180 agents des douanes ont reçu une formation sur ce nouveau système et sur la surveillance des importations et des exportations de SAO; un atelier sur les exigences du système d'octroi de permis a été organisé pour 100 importateurs/exportateurs; cinq identificateurs de SAO ont été fournis; un atelier sur l'application de la loi a été organisé avec 50 participants venant du bureau local de protection de l'environnement; et 120 agents de l'ozone ont participé à deux ateliers de formation et de communication à Shenzhen et à Beijing;
- b) Le code sur "les spécifications techniques pour le service et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation" est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017. Tous les codes/normes prévus durant la phase I du PGEH sont ainsi finalisés;
- c) Les rapports d'achèvement de projet pour six centres de formation ont été acceptés par le FECO; quatre centres de formation régionaux supplémentaires ont été sélectionnés pour former au moins un millier de techniciens; la sélection de deux centres de formation sur la gestion adéquate du R-290 et du CO<sub>2</sub>/NH<sub>3</sub> a débuté; et le Collège des techniciens industriels et commerciaux de Guangzhou a été sélectionné comme centre international de formation pour partager son expérience avec les formateurs de la région; des visites ont été organisées dans 12 centres de formation pour inspecter la mise en œuvre du programme de formation; et 21 centres de formation ont été évalués sur la qualité et l'efficacité de la formation et les rapports devraient être finalisés d'ici octobre 2017;
- d) Quelques 180 techniciens supplémentaires ont reçu une formation sur les bonnes pratiques d'entretien, pour un total de 2 072 techniciens/formateurs formés et 853 étudiants qui étudient pour devenir techniciens en réfrigération; 18 formateurs de ces centres de formation ont suivi un programme de formation sur les bonnes pratiques et les technologies de remplacement à l'étranger. Le système de certification des entreprises d'entretien a été révisé pour ajouter des exigences sur les bonnes pratiques;
- e) La table ronde et la tournée de l'industrie sur l'ozone et le climat ainsi qu'un forum sur la formation aux bonnes pratiques ont été organisés à Shanghai en avril 2017; et un atelier international sur les technologies de remplacement dans le secteur des climatiseurs individuels et leur application pour l'entretien sera organisé à Ningbo en novembre 2017. Un atelier a été organisé pour partager l'expérience du projet pilote urbain de Shenzhen sur ses activités de gestion du secteur de l'entretien; et

- f) Des activités de sensibilisation, incluant la célébration de la journée de l'ozone en 2017 et des ateliers internationaux sur l'Amendement de Kigali et les technologies de remplacement ont été organisées; et un feuillet sur la conformité de la Chine au Protocole de Montréal a été diffusé.

#### Niveau de décaissement des fonds

93. En date d'août 2017, sur le montant de 5,64 millions \$US approuvé jusqu'à présent, 4 857 000 \$US ont été décaissés par le gouvernement du Japon et par le PNUE au FECO dans le cadre de l'Accord de coopération pour les projets et 3 819 929 \$US ont été décaissés par le FECO, tel qu'indiqué au tableau 1.

**Tableau 1 : État des décaissements pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et les activités du programme habilitant en date d'août 2017**

Description		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Total
Fonds approuvés (\$ US)*		1 659 000	678 000	1 184 000	1 253 000	866 000	5 640 000
Décaissement au FECO	Montant (\$US)	1 659 000	678 000	1 140 000	940 000	440 000	4 857 000
	Taux de décaissement %	100	100	96	75	51	86
Décaissement par le FECO	Montant (\$ US)	1 659 000	571 688	656 101	677 127	256 013	3 819 929
	Taux de décaissement %	100	84,32	55,41	54,04	29,56	67,7

\*Total des fonds approuvés pour le PNUE et le gouvernement du Japon qui a demandé au PNUE de gérer la mise en œuvre de sa portion du montant approuvé, soit 80 000 \$US pour chaque tranche; du montant total approuvé, 368 500 \$US ont été alloués à la fourniture d'équipements, à l'assistance technique et à des activités de vulgarisation et les sommes seront décaissées directement au FECO à travers un Accord de financement à échelle réduite (SSFA).

#### Activités résiduelles pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

94. En 2017 et 2018, le FECO poursuivra la mise en œuvre d'activités pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et pour le programme habilitant, comme suit :

- a) *Formation de techniciens par les centres de formation* : six nouveaux centres de formation formeront plus de 1 480 techniciens; le centre de formation international accueillera 100 participants internationaux; et un ou deux centres de formation seront mis sous contrat;
- b) *Évaluation du programme de formation* : L'évaluation des centres de formation se poursuivra et couvrira, entre autres, la rétroaction des techniciens et des étudiants formés et celle des ateliers d'entretien quant à la performance des techniciens formés et l'efficacité des centres de formation;
- c) *Renforcement des capacités des autorités locales et nationales* : Un atelier de formation pour les agents d'application de la loi et un autre pour les agents de l'ozone seront organisés;
- d) *Renforcement des contrôles des importations/exportations* : Un atelier de formation sur place et un autre à l'étranger seront organisés pour les agents des douanes; une étude sur l'application des lois comportant des sanctions pénales à l'encontre du commerce illicite des SAO sera menée; et

- e) *Sensibilisation* : Des activités pour appuyer les célébrations de la Journée de l’ozone en 2018 seront entreprises, du matériel de sensibilisation sur le secteur de l’entretien sera diffusé et de courts vidéos sur le Protocole de Montréal et la protection de la couche d’ozone en Chine seront produits.

## Observations du Secrétariat

### Consommation de HCFC

95. La consommation de HCFC dans ce secteur en 2016 était de 48 125,09 tm (2 638,29 tonnes PAO) d’après les données du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (tableau 2). Bien que ce chiffre soit supérieur à la consommation de l’année précédente, mais il n’y a pas de consommation maximale autorisée pour le secteur de l’entretien des équipements de réfrigération dans l’Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, la consommation globale totale pour le pays en 2016 n’a pas été dépassée.

**Tableau 2. Consommation de HCFC dans le secteur de l’entretien des équipements de réfrigération en Chine (données du programme de pays pour la période 2012-2016)**

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Tonnes métriques (tm)</b>					
HCFC-22	81 887,00	54 467,71	56 704,98	42 557,47	47 398,35
HCFC-123	267,65	425,97	356,78	314,91	288,14
HCFC-124		119,89	96,23	-46,32	67,16
HCFC-142b	5 364,28	1 491,04	518,41	1 016,42	371,44
<b>Total (mt)</b>	<b>87 518,93</b>	<b>56 504,61</b>	<b>57 676,40</b>	<b>43 842,48</b>	<b>48 125,09</b>
<b>Tonnes PAO</b>					
HCFC-22	4 503,79	2 995,72	3 118,77	2 340,66	2 606,91
HCFC-123	5,35	8,52	7,14	6,30	5,76
HCFC-124		2,64	2,12	-1,02	1,48
HCFC-142b	348,68	96,92	33,70	66,07	24,14
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>4 857,82</b>	<b>3 103,8</b>	<b>3 161,72</b>	<b>2 412,01</b>	<b>2 638,29</b>

### Date d’achèvement de la phase I

96. Prenant note du solde du financement restant (soit 2,4 millions \$US) et du fait qu’à la 75<sup>e</sup> réunion le PNUE avait indiqué que les activités pour le secteur de l’entretien des équipements de réfrigération seraient achevés d’ici juin 2017, le Secrétariat a demandé au PNUE si le report de la date d’achèvement du plan sectoriel et de la remise du rapport d’achèvement de projet attendu à la première réunion de 2018, était requis. Le PNUE a indiqué que l’intention initiale était de compléter toutes les activités pour le secteur en 2017, toutefois, étant donné que les activités dans ce secteur sont très étroitement reliées à celles des secteurs ICR et RAC, un certain nombre d’activités devront être achevées en 2018 pour appuyer ces deux secteurs. Le PNUE a signalé que la phase I du secteur de l’entretien des équipements de réfrigération serait achevée d’ici décembre 2018, en prenant note que la date d’achèvement global pour la phase I du PGEH est décembre 2019 (pour ICR et RAC) et que le rapport d’achèvement de projet sera remis à la première réunion du Comité exécutif en 2019.

### Intérêts

97. Conformément à la décision 69/24b)ii), le PNUE a signalé qu’en 2016 le FECO avait accumulé des intérêts de 886 \$US pour le secteur de l’entretien des équipements de réfrigération et le programme habilitant.

### Conclusion

98. Le Secrétariat a pris note des progrès substantiels dans la mise en œuvre des activités prévues pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et le programme national habilitant de la phase I. Au total, 2 072 techniciens et 853 étudiants ont déjà été formés durant la phase I; quatre centres de formation supplémentaires ont été sélectionnés pour poursuivre la formation des techniciens; 180 agents des douanes ont reçu une formation; des ateliers sur la politique et l'application de la loi ont été organisés pour les autorités locales; et les activités de sensibilisation se poursuivent. L'ensemble des normes et des codes prévus pour la phase I ont été entièrement développés et sont mis en place. Le décaissement du PNUE au FECO a atteint 86 pour cent (4 857 000 \$US) du montant total approuvé et le FECO a décaissé 67,7 pour cent (3 819 929 \$US) de ce montant aux parties prenantes et aux partenaires.

### **Recommandation du Secrétariat**

99. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de 2017 sur la mise en œuvre de la phase I du plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et du programme national habilitant de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine, présenté par le PNUE; et
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts au PNUE, la somme de 886 \$US qui représente les intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2016 sur les fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et des activités du programme habilitant pour la Chine, selon la décision 69/24.



**PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC (PHASE II, DEUXIÈME TRANCHE) (PNUD, ONUDI, Allemagne et Italie)**

**Stratégie globale de la phase II du PGEH pour la Chine**

Contexte

100. Entre les 76<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> réunions, le Comité exécutif a approuvé la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine, avec des plans sectoriels associés, comme suit :

- a) À la 76<sup>e</sup> réunion, il a approuvé, en principe, le plan du secteur des solvants pour la période 2016-2026, en vue de l'élimination complète de tous les HCFC dans ce secteur, au montant de 44,8 millions \$US, coûts d'appui d'agence en sus;
- b) À la 76<sup>e</sup> réunion, il a approuvé, en principe, le plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et le programme national habilitant pour la période 2016-2020, afin de réduire la consommation de HCFC de 734,0 tonnes PAO, au montant de 20,29 millions \$US, coûts d'appui d'agence en sus;
- c) À la 77<sup>e</sup> réunion, il a approuvé, en principe, la phase II du PGEH pour la Chine pour la période 2016-2026, au montant de 500 100 000 \$US, coûts d'appui d'agence en sus, afin de réduire la consommation de HCFC de 37,6 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici 2020, ce qui incluait : le plan du secteur ICR pour une réduction de 33 pour cent de la consommation de HCFC d'ici 2020 dans ce secteur; le plan du secteur RAC pour une réduction de 45 pour cent d'ici 2020 dans ce secteur; et les plans des secteurs des mousses de polyuréthane (PU) et des mousses de polystyrène extrudé (XPS) pour l'élimination complète des HCFC dans ces secteurs d'ici 2026; et
- d) À la 79<sup>e</sup> réunion, il a approuvé l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif sur la mise en œuvre de la phase II du PGEH, et fixé à 6,5 pour cent les coûts d'appui d'agence pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, étant entendu que les coûts d'appui d'agence pourraient être réexaminés à la 81<sup>e</sup> réunion et il a maintenu les coûts d'appui d'agence pour les agences bilatérales et le PNUE dans le cadre du régime actuel de coûts administratifs.

101. Les limites de la consommation de HCFC et les objectifs d'élimination pour la période de 2016 à 2026<sup>8</sup> dans les six secteurs, sont présentés au tableau 1.

**Tableau 1. Limites de la consommation de HCFC et objectifs d'élimination dans les secteurs de consommation pour la phase II du PGEH en Chine (tonnes PAO)**

Consommation maximale autorisée							
	2016-17	2018-19	2020-21	2022	2023-24	2025	2026
National	16 978,9	15 048,1	11 772,0*	n/a	n/a	n/a	n/a
XPS	2 286,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	762,0	165,0	0,0
PU	4 449,6	3 774,5	2 965,7	2 965,7	1 078,4	330,0	0,0
ICR	2 162,5	2 042,4	1 609,9*	n/a	n/a	n/a	n/a

<sup>8</sup> L'objectif pour la consommation nationale de HCFC et les objectifs des secteurs ICR et RAC durant la période 2021-2026 seront fixés lors de la présentation de la phase III du PGEH.

Consommation maximale autorisée							
	2016-17	2018-19	2020-21	2022	2023-24	2025	2026
RAC	3 697,7	2 876,0	2 259,7	n/a	n/a	n/a	n/a
Solvants	455,2	395,4	321,2	321,2	148,3	55,0	0,0
Entretien et programme habilitant	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Élimination par secteur							
	2018	2020	2023	2025	2026	Total	
XPS	254,0	635,0	635,0	597,0	165,0	2 286	
PU	675,1	808,8	1 887,3	748,4	330,0	4 449,6	
ICR	120,1	432,5	n/a	n/a	n/a	552,6	
RAC	821,7	616,3	n/a	n/a	n/a	1 438	
Solvants	59,8	74,2	172,9	93,3	55,0	455,2	
Entretien et programme habilitant		734,0	n/a	n/a	n/a	734,0	
<b>Total</b>	<b>1 930,7</b>	<b>3 300,8</b>	<b>2 695,2</b>	<b>1 438,7</b>	<b>550,0</b>	<b>9 915,4</b>	

\*Il s'agit de la consommation nationale maximale autorisée pour 2020 seulement ; pour la période de 2021 à 2026 elle sera établie lors de la présentation de la phase III du PGEH.

### Communication à la 80<sup>e</sup> réunion

102. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, l'ONUDI et les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie ont présenté des demandes pour les deuxièmes tranches des plans des secteurs des mousses XPS, des RAC, des ICR et des solvants, associés à la phase II du PGEH pour la Chine, tel qu'indiqué au tableau 2, accompagnées d'une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC en 2016 (Banque mondiale), des rapports annuels sur la mise en œuvre des activités entreprises jusqu'à présent et des plans annuels de mise en œuvre pour les activités prévues en 2017-2018.

103. La demande pour la deuxième tranche des plans du secteur des mousses PU (10 600 000 \$US) et du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (2 650 000 \$US) n'ont pas été présentées à la 80<sup>e</sup> réunion.

**Tableau 2. Demandes pour les tranches de plans sectoriels, présentées à la 80<sup>e</sup> réunion (coûts d'appui en sus)**

Plan sectoriel (agence principale et coopérante)	Financement global approuvé en principe (\$ US)	Première tranche approuvée (\$ US)	Première tranche approuvée comme part du montant global approuvé en principe (%)	Financement demandé à la 80 <sup>e</sup> réunion (\$ US)	Part du financement approuvé et demandé par rapport au montant total approuvé en principe (%)
XPS (ONUDI, Allemagne)	112 786 630	7 514 867	6,7	9 000 000	14,6
PU (Banque mondiale)	141 471 210	7 045 027	5,0	0*	5,0
ICR (PNUD)	89 144 797	13 368 756	15,0	20 000 000	37,4
RAC (ONUDI, Italie)	89 144 797	15 562 981	17,5	16 000 000	35,4
Solvants (PNUD)	47 262 566	2 821 937	6,0	3 777 190	14,0
Entretien et programme habilitant (PNUE, Allemagne, Japon)	20 290 000	3 679 132	18,1	0*	18,1
<b>Total</b>	<b>500 100 000</b>	<b>49 992 700</b>	<b>10,0</b>	<b>48 777 190</b>	<b>19,8</b>

\*Demande pour la tranche non présentée à la 80<sup>e</sup> réunion

104. Après avoir examiné les propositions de projets, le Secrétariat a conclu que tous les plans sectoriels reçus méritaient d'être présentés pour fins d'examen à la 80<sup>e</sup> réunion quoique certains comportaient des questions à discuter qui seront développées davantage dans les plans sectoriels respectifs, contenus dans le présent document.

#### Consommation de HCFC et vérification des HCFC en Chine

105. Prière de se référer aux paragraphes 6 à 10 du présent document.

#### Aperçu des progrès

106. Voici un aperçu des principales réalisations durant la mise en œuvre de la phase II du PGEH :

- a) Instauration et poursuite de la mise en œuvre d'un système d'octroi de permis et de quotas pour contrôler la conformité globale dans chaque secteur de fabrication, incluant l'application de permis de quotas aux entreprises qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an, ce qui a conduit au respect de toutes les limites de consommation dans le secteur de fabrication durant les années de la mise en œuvre;
- b) Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur des mousses XPS a été signé en septembre 2017. Onze entreprises de mousses XPS (4 522 tm de HCFC-22 et HCFC-142b) ont été identifiées et l'admissibilité des deux premières (1 146 tm de HCFC-22 et HCFC-142b) a été vérifiée; une réunion de lancement a été organisée et le manuel de mise en œuvre du projet pour la phase II a été élaboré;
- c) Le contrat entre le FECO et le PNUD pour la mise en œuvre du plan du secteur ICR a été signé au début de 2017. Seize entreprises ICR ont soumis des demandes et 14 chaînes de fabrication ont été sélectionnées pour la reconversion; des contrats ont été préparés et signés avec neuf entreprises pour l'élimination de 1 096,72 tm de HCFC-22;
- d) Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur RAC a été signé en octobre 2017. Seize propositions de bénéficiaires potentiels de la reconversion ont été reçues, l'examen de six d'entre elles est terminé tandis qu'il se poursuit pour les dix autres. Il reste à faire une vérification des informations de référence de ces chaînes; et
- e) Le contrat entre le FECO et le PNUD pour la mise en œuvre du plan du secteur des solvants a été signé début 2017. Vingt-quatre entreprises ont été sélectionnées et leur admissibilité vérifiée, 18 d'entre elles ont signé des contrats avec le FECO pour l'élimination de 525,07 tm (57,76 tonnes PAO) de HCFC-141b. La reconversion des 24 entreprises à des solutions de remplacement à faible PRG entrainera l'élimination de 1 176,19 tm (129,38 tonnes PAO) de HCFC-141b.

Décaissement des fonds

107. En date d'octobre 2017, sur le montant de 49 992 700 \$US approuvé au titre de la première tranche, 14 670 135 \$US ont été décaissés par les agences d'exécution au FECO et 5 279 255 \$US ont été décaissés par le FECO aux bénéficiaires, tel qu'indiqué au tableau 3.

**Tableau 3. Niveau de décaissement par secteur (en date d'octobre 2017)**

Secteurs	Fonds approuvés (tranche 1)	Décaissements des agences à FECO	Décaissements de FECO aux bénéficiaires
Plan du secteur des mousses XPS (ONUDI/Allemagne)	7 514 867	2 254 460	0
Plan du secteur des mousses PU (Banque mondiale)	7 045 027	0*	0*
Plan du secteur ICR (PNUD)	13 368 756	6 649 378	3 982 341
Plan du secteur RAC (ONUDI, Italie)	15 562 981	4 371 327	0
Solvants (PNUD) **	2 821 937	1 394 970	1 296 914
Entretien et programme habilitant (PNUE, Allemagne, Japon)	3 679 132	0*	0*
<b>Total</b>	<b>49 992 700</b>	<b>14 670 135</b>	<b>5 279 255</b>

\*Demande pour la tranche non présentée à la 80<sup>e</sup> réunion.

\*\* Fonds décaissés en date d'août 2017.

108. Au moment de la présentation des demandes pour la tranche (12 semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion) le taux de décaissement du financement par le FECO aux bénéficiaires était supérieur à 20 pour cent dans le secteur des solvants, il était de 2 pour cent dans le secteur ICR et nul dans les secteurs des mousses XPS et RAC.

109. Étant donné les progrès signalés dans les secteurs des mousses XPS, ICR et RAC, le Secrétariat a jugé approprié d'appliquer la clause de souplesse à ces secteurs et d'autoriser la présentation d'informations actualisées sur les décaissements jusqu'au 2 octobre 2017 (6 semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion). C'est ainsi que pour le secteur ICR, le PNUD a signalé un décaissement de fonds par le FECO aux bénéficiaires de l'ordre du 3 982 341 \$US (29,7 pour cent de la tranche approuvée). Pour les secteurs des mousses XPS et RAC, l'ONUDI a signalé qu'aucun décaissement n'avait été effectué par le FECO car la vérification des entreprises devait être terminée avant qu'un décaissement ne puisse être effectué. C'est pourquoi le Secrétariat a suggéré à l'ONUDI d'envisager le retrait de la demande pour la deuxième tranche des plans des secteurs des mousses XPS et RAC.

110. Tout en reconnaissant que 20 pour cent du décaissement par le FECO aux entreprises bénéficiaires n'avait pas été atteint dans les secteurs des mousses XPS et RAC, le Secrétariat a évalué les informations supplémentaires fournies par l'ONUDI (à titre d'agence d'exécution des deux plans sectoriels) et préparé des recommandations en conséquence, à la lumière des décisions et des politiques du Fonds multilatéral.

Intérêts accumulés

111. Aucune information concernant les intérêts accumulés sur le financement approuvé jusqu'à présent pour les plans sectoriels associés à la phase II n'a été fournie. Le Secrétariat a pris note que la première tranche de financement de la phase II pour tous les plans sectoriels a été approuvée à la 77<sup>e</sup> réunion en décembre 2016 et les fonds transférés au FECO en 2017 seulement.

Coûts d'appui d'agence

112. Le Secrétariat a pris note que l'ONUDI et le PNUD ont demandé des coûts d'appui administratif de 7 pour cent dans leurs demandes pour la tranche présentée à la 80<sup>e</sup> réunion, ce qui ne correspond pas à la décision 79/35.

113. En réponse, l'ONUDI a réitéré son désaccord avec le rajustement des coûts d'appui et indiqué que la décision 79/35 contrevient aux principes fondamentaux du traitement égal, de la non-discrimination et du plein recouvrement des coûts et que toute modification des contributions extra-budgétaires par rapport aux taux usuels de recouvrement des coûts, ne pouvait être arbitraire et devrait être justifiée d'une manière à l'épreuve d'un audit. L'ONUDI peut se conformer uniquement au cadre réglementaire applicable qui exige qu'elle opère sur la base du taux usuel établi et systématiquement appliqué de sept pour cent. Si le Comité exécutif souhaite s'écarter de ce taux, l'ONUDI apprécierait qu'une demande documentée puisse être partagée aux fins d'examen par le Directeur général de l'ONUDI. L'ONUDI a ajouté qu'elle s'attendait à ce que le Comité exécutif et ses partenaires puissent à cet égard compter aussi sur des efforts conjoints pour le maintien de normes et principes auxquels s'attendent leurs groupes constitutifs communs.

114. Le PNUD s'est montré préoccupé par la réduction à 6,5 pour cent qui réduira sa capacité globale de mise en œuvre efficace des programmes du Fonds multilatéral. Prenant note que la décision 79/35b) contient une disposition qui permet au Comité exécutif de réexaminer les coûts d'appui d'agence à la 81<sup>e</sup> réunion, le PNUD a suggéré que, si les frais d'agence pour cette tranche sont de 6,5 pour cent selon la décision 79/35b, une phrase pourrait être ajoutée au document/à la recommandation pour mentionner "sujet à révision par le Comité exécutif à la 81<sup>e</sup> réunion."

115. Le Secrétariat souligne que c'est la prérogative du Comité exécutif de décider des rajustements des coûts d'appui d'agence pour les deuxièmes tranches de tous les plans sectoriels de la phase II du PGEH pour la Chine. À la lumière de la décision 79/35, le Secrétariat a ajusté les coûts d'appui d'agence à 6,5 pour cent des quatre plans sectoriels présentés à la 80<sup>e</sup> réunion.

Demande relative aux tranches de financement

116. Des rapports périodiques détaillés séparés sur la mise en œuvre des plans sectoriels pour XPS, ICR, RAC et les solvants ainsi que les demandes de financement pour les deuxièmes tranches sont annexés à cette Note du Secrétariat. Chaque rapport présente un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, fournit le niveau de décaissement des fonds, traite de la mise en œuvre des plans pour les deuxièmes tranches, contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteurs des mousses XPS	Allemagne et ONUDI (agence principale)	77e	100 % en 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2015	13 485,2 (tonnes PAO)
--	--------------	-----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	126,4	1 457,5		5 087,5	2 606,9				9 278,3
HCFC-123				13,1	5,8				18,9
HCFC-124					1,5				1,5
HCFC-141b	63,0	3 830,3				412,5			4 305,9
HCFC-142b		585,0		6,5	24,1				615,6
HCFC-225ca						0,9			0,9

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2018	2019	2020	Total
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	221,35	312,40	304,50	312,40	1 150,65
	Financement (\$ US)	9 804 275	12 757 933	14 795 881	14 974 215	52 332 304
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Financement (\$ US)	300 000	0	400 000	0	700 000

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			2 286,0	2 286,0	2 032,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	1 397,0	762,0	762,0	165,0	0.0	n/a
Financement convenu (\$US)	ONU	Coûts de projet	7 514 867	8 732 614	8 000 000	9 243 486	9 600 000	14 788 765	11 400 000	11 300 000	9 550 000	9 600 000	11 971 763	111 701 495
		Coûts d'appui	526 041	567 620	520 000	600 827	624 000	961 270	741 000	734 500	620 750	624 000	778 165	7 298 172
	Allema-gne	Coûts de projet	-	267 386		356 514		211 235			250 000	-	-	1 085 135
		Coûts d'appui	-	31 877	-	42 502	-	25 183	-	-	29 804	-	-	129 365
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	7 514 867											7 514 867
		Coûts d'appui	526 041											
Total des fonds demandés aux fins d'approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet		9 000 000										9 000 000
		Coûts d'appui		599 497										

**Recommandation du Secrétariat :**

Pour examen individuel

## DESCRIPTION DU PROJET

117. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande pour le financement de la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (XPS) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant total de 9 599 497 \$US, comprenant 8 732 614 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 567 620 \$US pour l'ONUDI, et 267 386 \$US, plus des coûts d'agence de 31 877 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.<sup>9</sup> La demande contient le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des mousses XPS ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche

#### *Activités au niveau des entreprises*

118. Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur des mousses XPS (phase II) a été signé en septembre 2017. Un premier groupe de 11 entreprises de mousses XPS a demandé à participer à la phase II pour se reconverter à une technologie au CO<sub>2</sub>. Les entreprises finalisent les plans de mise en œuvre de leurs projets et se soumettront à une vérification de leurs informations de référence (à savoir propriété de pays non visés à l'article 5, équipements de référence, consommation de HCFC et données financières). Une fois ces étapes franchies, la reconversion des entreprises débutera. La liste des 11 entreprises (dont deux (1 146 tm de HCFC-22 et HCFC-142b) bénéficieront de fonds de la première tranche et les autres (3 376 tm de HCFC-22 et HCFC-142b) des fonds provenant des tranches suivantes) figure au tableau 1.

**Tableau 1. Liste des entreprises de mousses XPS sélectionnées dans la première tranche**

Nom de l'entreprise	Consommation de HCFC 2016 (tm)	Année d'établissement	Nombre de lignes à reconvertir	Tranche
Beijing Hangyu insulation and building material Co.	655	2006	2	1
Dongguan Zhaoying building material Co., Ltd	491	2007	2	1
Jiangyin Qiazi Plastic Co., Ltd	480	2004	2	2
Shenyang Qiazi Plastic Co., Ltd	483	2005	2	2
Hohhot Jinli insulation and building material Co., Ltd	309	2007	1	2
Xinjiang Telun Shuangqiang building material Co.	478	2007	2	2
Qingdao Meilihua Plastic Co., Ltd	462	2006	2	2
Jinan Beisite new building material Co., Ltd	490	2005	2	2
Shenzhen Jialiang insulation material Co., Ltd	232	2007	1	2
Chongqing Jiakang insulation material Co., Ltd	206	2005	1	2
Usine de mousse Xinzheng Zhongyuan	236	2003	2	2
<b>Total</b>	<b>4 522</b>	<b>n/a</b>	<b>19</b>	

119. La reconversion des entreprises devrait durer environ deux ans (soit, trois mois pour l'achat des équipements ; quatre à six mois pour leur livraison; trois à quatre mois pour la mise en route, les tests de production, la destruction des équipements de référence et l'arrêt de l'utilisation des HCFC; trois mois pour finaliser l'acceptation du projet et six mois après la fin des tests de production et l'acceptation du projet pour le versement des surcoûts d'exploitation).

<sup>9</sup> Selon la lettre du 18 août 2017 adressée au PNUD par le Bureau de la coopération économique extérieure du ministère de la protection de l'environnement de la Chine.



*Activités d'assistance technique*

120. Les activités d'assistance technique mises en œuvre en 2017 incluent la réunion de lancement en mars 2017, avec la participation d'entreprises de mousses XPS et autres intervenants pour présenter les politiques et les règlements, les leçons tirées de la phase I et les technologies de remplacement; une mise à jour des sites Internet sur l'ozone et l'industrie des plastiques; et l'élaboration du manuel de mise en œuvre du projet pour la phase II. L'Université technologique et d'administration des affaires de Beijing (BTBU) conservera son rôle d'agence de soutien de la mise en œuvre durant la phase II et aidera le FECO dans les opérations quotidiennes, apportera un soutien technique pour la mise en œuvre du projet, effectuera des vérifications sur place et exécutera d'autres tâches que lui confiera le FECO.

121. Le manuel élaboré pour la mise en œuvre du projet suit les mêmes modalités de mise en œuvre que celles établies pour la phase I, incluant une plus grande clarification des rôles et responsabilités des agences, les exigences de vérification concernant les mesures de sécurité, des mises à jour sur les règles d'approvisionnement et une modification de la méthode de décaissement par le FECO aux bénéficiaires, qui passe de cinq à quatre acomptes.

Niveau de décaissement des fonds

122. Les sous-contrats de mise en œuvre entre le FECO et les entreprises sont basés sur la performance et les décaissements seront effectués à l'achèvement des étapes suivantes : 30 pour cent des surcoûts d'investissement seront versés à la signature du contrat avec le FECO, 10 pour cent à la signature du contrat avec les fournisseurs, 40 pour cent à la livraison des équipements et à la fin des essais, et 20 pour cent après l'acceptation du projet; les surcoûts d'exploitation seront versés sur présentation des rapports d'achèvement de projet et d'exploitation, avec la preuve financière vérifiée de l'achat des technologies de remplacement sélectionnées, pour un montant égal ou supérieur au niveau des surcoûts d'exploitation établis dans la proposition.

123. En date d'octobre 2017, sur le montant de 7 514 867 \$US approuvé, 2 254 460 \$US (30 pour cent) avaient été décaissés par l'ONUDI au FECO. Le FECO n'avait encore effectué aucun décaissement aux bénéficiaires. Le tableau 2 présente l'état des décaissements. Les fonds de la première tranche seront décaissés par le FECO aux bénéficiaires entre 2017 et 2018.

**Tableau 2. État des décaissements pour le plan du secteur des mousses XPS (en octobre 2017)**

Composante	Fonds approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)	
		Par les agences au FECO	Par le FECO aux bénéficiaires
Activités des entreprises	5 930 558	1 779 167	0
Assistance technique	1 192 755	357 827	0
Unité de gestion du projet	391 554	117 466	0
<b>Total</b>	<b>7 514 867</b>	<b>2 254 460</b>	<b>0</b>

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche

124. Le FECO continuera de faire appliquer les permis de quotas aux entreprises de mousses XPS qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an; poursuivra la reconversion des 11 entreprises identifiées et sélectionnera de deux à dix entreprises supplémentaires pour la reconversion, ce qui entrainera une réduction additionnelle d'au moins 1 364 tm de HCFC. Les

activités d'assistance technique suivantes seront mises en place : deux ateliers techniques portant, entre autres, sur la stratégie et les politiques d'élimination des HCFC, et les technologies de remplacement; des vérifications des valeurs de référence des entreprises; trois voyages d'études sur les technologies de remplacement pour l'équipe de gestion de projet et les experts techniques; et des activités de sensibilisation du public pour faciliter l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses XPS (réunions lors d'occasions marquantes et diffusion de l'information).

125. Le tableau 3 présente le budget des activités à mettre en œuvre durant la mise en œuvre de la deuxième tranche.

**Tableau 3. Budget pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses XPS en Chine**

Activité	Budget (\$US)
Reconversion d'entreprises de mousses XPS à une technologie au CO <sub>2</sub>	8 194 040
Activités d'assistance technique	337 024
Surveillance du projet	468 936
<b>Total de la deuxième tranche</b>	<b>9 000 000</b>

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Niveau de décaissement

126. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction des efforts du gouvernement de la Chine et des agences d'exécution pour poursuivre la mise en œuvre du plan du secteur des mousses XPS, à savoir cinq reconversions supplémentaires achevées durant la phase I, la préparation du manuel de mise en œuvre du projet, l'identification de 11 entreprises potentielles, la sélection de l'organe de vérification et l'amorce des vérifications pour la signature de contrat durant la phase II.

127. En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent dans la phase II, le Secrétariat a pris note que le FECO n'a pas été en mesure de décaisser le financement aux bénéficiaires finaux 12 semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion, tel que stipulé dans l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif. Le Secrétariat a jugé approprié de faire preuve de souplesse pour tenir compte des délais supplémentaires requis pour la signature de l'accord sur la phase II du PGEH entre le gouvernement de la Chine et l'ONUDI, ainsi que du nombre d'activités déjà entreprises et de l'état de mise en œuvre de la phase I et il a autorisé le dépôt d'informations actualisées sur les décaissements jusqu'au 2 octobre 2017 (six semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion) à titre exceptionnel. Toutefois, en date du 2 octobre 2017, le FECO n'avait encore effectué aucun décaissement aux bénéficiaires. Par conséquent, le Secrétariat a suggéré à l'ONUDI d'envisager le retrait de la demande pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses XPS.

128. Tout en reconnaissant que 20 pour cent du décaissement n'a pas été effectué, l'ONUDI a fourni des informations supplémentaires qui démontrent des progrès et justifient l'examen de la demande afférente à la tranche en tenant compte d'autres aspects au sujet de la mise en œuvre du projet. En particulier, l'ONUDI a signalé que la vérification des deux premières entreprises et l'évaluation de leurs plans de mise en œuvre des projets seraient achevées dans la semaine du 23 octobre 2017 et la signature des sous-contrats est attendue pour le début novembre, ce qui permettrait le premier décaissement de 1,78 millions \$US à ces entreprises; des montants additionnels de 200 000 \$US pour de l'assistance technique et de 100 000 \$US pour l'Unité de gestion du projet devraient être décaissés d'ici la mi-novembre, pour un niveau de décaissement total de 2,1 millions \$US en 2017, ce qui est supérieur au seuil de 20 pour cent.

129. L'ONUDI a insisté aussi sur le fait que l'approbation de la deuxième tranche lors de la présente réunion pourrait contribuer à accélérer la mise en œuvre, car elle permettrait la signature d'autres contrats avec les neuf entreprises identifiées restantes et d'autres nouvelles entreprises. Le Secrétariat constate que la consommation de HCFC dans le secteur des mousses XPS a augmenté en 2016 et estime que la signature du plus grand nombre possible de contrats le plus tôt possible contribuerait à envoyer un signal à l'industrie et à accélérer les activités de reconversion.

130. Quant aux conséquences de ne pas approuver la deuxième tranche à la 80<sup>e</sup> réunion, l'ONUDI a indiqué que la signature de contrats avec des entreprises additionnelles serait alors retardée d'au moins sept mois, rendant impossible le décaissement de 20 pour cent de la deuxième tranche à la 82<sup>e</sup> réunion, lorsque la troisième tranche sera attendue. Ce refus retarderait encore la mise en œuvre du projet et l'élimination des HCFC et prolongerait de sept mois les émissions actuelles de HCFC dans les entreprises qui ne bénéficient pas d'une assistance. L'ONUDI craignait donc qu'un report de la deuxième tranche pour les secteurs des mousses XPS et RAC pourrait aussi nécessiter des amendements à l'Accord.

131. Si le Comité exécutif décide de reporter la deuxième tranche pour les secteurs des mousses XPS et RAC, et constatant que les demandes relatives à la deuxième tranche pour les secteurs des mousses de polyuréthane et de l'entretien des équipements de réfrigération n'ont pas été présentées à la 80<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat estime que le Comité exécutif pourrait souhaiter réviser l'Accord en prenant note que le niveau de financement ne serait pas modifié.

### Conclusion

132. Le Secrétariat prend note que la Chine est restée en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord durant toute la durée de la mise en œuvre des phases I et II. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de la première tranche de la phase II en dépit de difficultés inhérentes aux premières tranches (par ex. temps de préparation et signature des documents légaux, mise sur pied des organismes de mise en œuvre et définition de leurs rôles) ainsi que dans la mise en œuvre de la phase I pour laquelle 78 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés et dont toutes les activités seront achevées d'ici juin 2018. Toutefois, étant donné que le financement décaissé au FECO n'a pas encore été décaissé aux entreprises bénéficiaires puisque la vérification complète exigée n'est pas terminée, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la deuxième tranche. Cependant, d'après la vérification des entreprises de mousses XPS qui est en cours, on peut s'attendre à ce que le seuil de décaissement de 20 pour cent puisse être atteint en 2017. Le Secrétariat prend note de la consommation accrue de HCFC dans ce secteur en 2016 et estime que l'approbation de la deuxième tranche pourrait probablement contribuer à accélérer la mise en œuvre des activités d'élimination.

### **RECOMMANDATION**

133. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé (XPS) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine ; et
- b) Envisager d'approuver ou non la deuxième tranche du plan du secteur des mousses XPS de la phase II du PGEH pour la Chine, avec le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018, au montant de 9 599 497 \$US, comprenant 8 732 614 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 567 620 \$US

pour l'ONUDI; et 267 386 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 31 877 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS****Chine**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale	PNUD	77 <sup>e</sup>	33% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2015	13 485,2 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	12,4	1 457,5		5 087,5	2 606,9				9 278,3
HCFC-123				13,1	5,8				18,9
HCFC-124					1,5				1,5
HCFC-141b	63,0	3 830,3				412,5			4 305,9
HCFC-142b		585,0		6,5	24,1				615,6
HCFC-225ca						0,9			0,9

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	34,54	34,54	246,65	96,20	411,93
	Financement (\$ US)	24 403 855	13 184 017	14 907 321	11 465 170	63 960 363

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
Limites de consommation du Protocole de Montréal			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			2 162,5	2 162,5	2 042,4	2 042,4	1 609,9	1 609,9	*	*	*	*	*	n/a
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	13 368 756	20 000 000	12 000 000	16 000 000	16 000 000	11 776 041	-	-	-	-	-	89 144 797
		Coûts d'appui	935 813	1 300 000	780 000	1 040 000	1 040 000	765 443	-	-	-	-	-	5 861 256
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	13 368 756											13 368 756
		Coûts d'appui	935 813											935 813
Total des fonds demandés aux fins d'approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet		20 000 000										20 000 000
		Coûts d'appui		1 300 000										1 300 000

\* Consommation maximale totale autorisée de substances de l'Annexe C, Groupe I dans le secteur ICR pour la période de 2021 à 2026 sera déterminée plus tard mais ne sera, en aucun cas, supérieure à 1 609,9 tonnes PAO d'ici 2025, ni à 781 tonnes PAO par la suite.

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour examen individuel
--	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

134. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande pour le financement de la deuxième tranche du plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 20 millions \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1,3 millions<sup>10</sup>. La demande inclut le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan sectoriel ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche

#### *Activités au niveau des entreprises*

135. Un bureau de gestion du projet (BGP) a été mis sur pied pour coordonner et suivre les progrès de la mise en œuvre. Après la réunion de lancement pour la phase II du plan du secteur ICR, un document de projet a été signé entre le FECO et le PNUD au début de 2017 et un plan détaillé de mise en œuvre du projet, avec des objectifs de performance spécifiques, a été finalisé. Un cabinet de consultants a été retenu pour vérifier l'admissibilité des entreprises. En coopération avec l'Association de réfrigération et de climatisation industrielle de la Chine (CRAA), le BGP a mobilisé les entreprises afin qu'elles élaborent leurs plans de reconversion et présentent des demandes pour l'élimination. Au total, 16 entreprises ont présenté des demandes et 14 chaînes de fabrication ont été sélectionnées pour la reconversion, pour une valeur totale de 22 350 790 \$US, afin d'éliminer 1 645,57 tm de HCFC-22, tel qu'indiqué au tableau 1. Des contrats ont été préparés et signés avec neuf entreprises, pour une valeur totale de 15 665 288 \$US, en vue de l'élimination de 1 096,72 tm de HCFC-22.

**Tableau 1. Chaînes de fabrication, identifiées pour la reconversion durant la phase I du PGEH**

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaînes	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$US)	Tranche	Contrat signé
1	Nanjing TICA	91,58	1	Congélateurs et groupes de condensation	NH3/CO <sub>2</sub>	968 400	1	Oui
2	Nanjing TICA	32,52	1	Réchauffeurs d'eau à thermopompe	CO <sub>2</sub>	547 038	1	Oui
3	Dunham-Bush	20,42	1	Réchauffeurs d'eau à thermopompe	HFC-32	282 636	1	Oui
4	Guangdong Jirong	21,13	1	Climatiseurs autonomes	HFC-32	292 769	1	Oui
5	TCL (Zhongshan)	115,31	1	Climatiseurs autonomes	HFC-32	1 020 456	1	Oui
6	Yantai Moon	590,23	1	Refroidisseurs d'eau (thermopompe)	HC-290	9 319 613	1	Oui
<b>Total for first tranche</b>		<b>871,19</b>	<b>6</b>			<b>12 430 912</b>		
7	Yantai Aowei	108,07	1	Congélateurs et groupes de condensation	NH3/CO <sub>2</sub>	1 561 153	2	Oui
8	Yantai Aowei	75,28	1	Congélateurs et groupes de condensation	NH3/CO <sub>2</sub>	1 168 935	2	Oui

<sup>10</sup> Selon la lettre du 18 août 2017 adressée au PNUD par le Bureau de la coopération économique extérieure du ministère de la protection de l'environnement de la Chine.

No.	Nom de l'entreprise	Élimination de HCFC-22 (tm)	Nb. de chaînes	Type de produits	Technologie de remplacement	Financement (\$US)	Tranche	Contrat signé
9	Zhejiang Guoxiang	42,18	1	Réchauffeurs d'eau thermopompe	HFC-32	504 288	2	Oui
10	Haixin (Shandong)	92,50	1	Climatiseurs autonomes	HFC-32	867 650	2	Non
11	Haixin (Shandong)	131,90	1	Climatiseurs autonomes	HFC-32	1 131 630	2	Non
12	Dunan Environment	140,34	1	Refroidisseurs d'eau (thermopompe)	R-513A	1 947 066	2	Non
13	Dunham-Bush	105,00	1	Refroidisseurs d'eau (thermopompe)	R-513A	1 524 400	2	Non

#### *Activités d'assistance technique*

136. Les activités suivantes d'assistance technique et de sensibilisation ont été mises en œuvre :

- a) Réunion de lancement pour la phase II du plan du secteur ICR afin de diffuser la stratégie d'élimination sectorielle et promouvoir les technologies à faible PRG;
- b) Organisation d'une exposition internationale sur les technologies et les équipements de réfrigération dans le secteur ICR ;
- c) Tenue d'un forum table ronde sur les politiques et les technologies à SAO nulles et les technologies de remplacement à faible PRG et faibles en carbone; et
- d) Présentation d'un atelier technique sur les thermopompes de réfrigération au CO<sub>2</sub>.

#### Niveau de décaissement des fonds

137. Les sous-contrats de mise en œuvre entre le FECO et les entreprises sont basés sur la performance et les décaissements seront effectués à l'achèvement des étapes suivantes : 30 pour cent des surcoûts d'investissement seront versés à la signature du contrat avec le FECO, 20 pour cent à la fin des contrats de conception et d'approvisionnement; 30 pour cent à la fin de la fabrication du prototype, de la reconversion de la chaîne et des tests de performance; 20 pour cent à l'achèvement des tests de production de la formation, de la destruction des équipements et de l'acceptation du projet. Les surcoûts d'exploitation seront versés d'après la production vérifiée et les ventes de la chaîne reconvertie à la technologie de remplacement.

138. En date d'août 2017, sur le montant de 13 368 756 \$US approuvé jusqu'à présent, 6 649 378 \$US avaient été décaissés par le PNUD au FECO et 267 434 \$US avaient été décaissés aux bénéficiaires finaux pour des activités d'assistance technique, ce qui représente deux pour cent du financement total pour la première tranche. Le Secrétariat a fait preuve de souplesse pour permettre le dépôt d'informations supplémentaires six semaines avant la réunion du Comité exécutif. Le 3 octobre 2017, le PNUD a signalé qu'un montant additionnel de 3 714 907 \$US avait été décaissé aux neuf entreprises qui ont signé des contrats de reconversion. Ainsi, les décaissements totalisaient 3 982 341 \$US, ce qui représente 29,8 pour cent du financement pour la première tranche.

#### Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche

139. Durant la deuxième tranche, il est prévu d'éliminer 1 400 tm de HCFC-22 pour un coût total de 16,5 millions \$US par la reconversion des entreprises. Il s'agit des huit chaînes de fabrication déjà



identifiées pour la reconversion et de chaînes de fabrication additionnelles qui restent à identifier pour la reconversion à des technologies de remplacement. Le processus de reconversion sera surveillé de près et les étapes de la reconversion seront vérifiées par un cabinet de consultants indépendant.

140. Les activités d'assistance technique suivantes seront mises en œuvre :

- a) Cinq études sur les technologies de remplacement pour surmonter les obstacles causés par l'inflammabilité, la forte pression et la toxicité, notamment : une étude comparative du rendement des solutions de remplacement dans le secteur de la réfrigération commerciale (incluant les substituts directs, le système au CO<sub>2</sub>); la certification des produits ICR utilisant des technologies de remplacement; une étude de faisabilité sur l'utilisation de HFO pur dans les refroidisseurs, l'entretien des équipements qui utilisent des mélanges de HFO (R513/R515) dans les refroidisseurs; une étude sur les solutions de remplacement des HFC dans le secteur ICR; une étude sur l'utilisation du R-290 dans les thermopompes à eau froide et sur l'utilisation de système au CO<sub>2</sub> dans le sous-secteur des congélateurs et de l'entreposage frigorifique (480 000 \$US);
- b) Révision de 13 normes, incluant : cinq normes de sécurité (exigences de sécurité pour les climatiseurs autonomes, les unités de traitement de l'air, les ventilateurs/ climatiseurs, les refroidisseurs à absorption au bromure de lithium et les climatiseurs ventilo-convecteurs) et sept normes concernant les produits (des refroidisseurs d'eau utilisant la compression à vapeur, partie 1 pour les systèmes de refroidissement de l'eau utilisant le cycle de compression à vapeur, parties 1 et 2 pour les systèmes de thermopompes à air à faible température ambiante, les thermopompes à eau à température élevée utilisant le cycle de compression de vapeur, les thermopompes à eau pour une application commerciale, industrielle et similaire, les thermopompes à air multi-connectées à faible température ambiante) et une norme sur les tests pour les systèmes de réfrigération (520 000 \$US);
- c) Services techniques pour l'examen des propositions de projet de reconversion; vérification de l'admissibilité des entreprises, des étapes d'avancement ainsi que l'audit financier du décaissement aux entreprises pour répondre aux conditions de paiement (200 000 \$US);
- d) Trois à cinq projets de démonstration pour illustrer l'utilisation des technologies de remplacement (hydrocarbures, NH<sub>3</sub>, CO<sub>2</sub>, HFO, HFC-32), recueillir des données et analyser la performance des équipements; acquérir de l'expérience dans l'installation, le fonctionnement et l'entretien des équipements utilisant ces technologies; et accroître la publicité et la sensibilisation (1 000 000 \$US);
- e) Participation à des séminaires internationaux, organisation d'ateliers et d'échanges pour les fabricants d'équipements ICR afin de recueillir, d'échanger et de diffuser des informations techniques sur le développement de la technologie dans le secteur ICR (50 000 \$US); et
- f) Sensibilisation du public, ateliers de formation, avis sur les politiques, diffusion des leçons tirées aux entreprises, aux utilisateurs finaux et au grand public (50 000 \$US).

141. La gestion et la coordination du projet (1 200 000 \$US) assureront une surveillance étroite des progrès de la mise en œuvre.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Technologies de remplacement utilisées dans les projets de reconversion

142. Pour la reconversion des 14 chaînes de fabrication identifiées, plusieurs technologies de remplacement ont été sélectionnées dans différentes applications, tel qu'indiqué au tableau 2.

**Tableau 2. Technologies de remplacement pour la reconversion durant la phase II (tm)**

Technologie	HFC-32	NH <sub>3</sub> /CO <sub>2</sub>	CO <sub>2</sub>	HC-290	R-513A	Total
Congélateurs et groupe de condensation		274,93				274,93
Refroidisseurs d'eau (thermopompe)				590,23	324,45	914,68
Réchauffeurs d'eau à thermopompe	62,60		32,52			95,12
Climatiseurs autonomes	360,84					360,84
Total	423,44	274,93	32,52	590,23	324,45	1 646,00
Pourcentage (%)	25,7	16,7	2,0	35,9	19,72	100,0

143. Le Secrétariat a pris note qu'une nouvelle technologie de remplacement, le R-513A<sup>11</sup>, a été retenue pour la reconversion de trois chaînes dans l'application pour les refroidisseurs d'eau à thermopompe, avec une consommation totale de 324,45 tm. Cette technologie ne figurait pas sur la liste des six technologies à faible PRG proposées pour la reconversion. Le PNUD a expliqué les raisons de la sélection de cette solution de remplacement au lieu de celle au HFO1234yf pur : le HFO-12234yf a certes une faible inflammabilité mais les normes et règlements de sécurité actuels en Chine interdisent son utilisation dans les grands équipements commerciaux et il n'est pas commercialisé en Chine ; selon l'expert du CRAA, l'efficacité énergétique et la performance du R-513A sont légèrement supérieures à celles du HFO-1234yf dans les applications pour les refroidisseurs et le coût est plus acceptable pour le marché ; cette technologie a été testée et utilisée dans un pays non visé à l'article 5 qui fournira aussi cette technologie. La Chine croit qu'il s'agit de la technologie la plus adéquate actuellement pour l'application dans les refroidisseurs et aimerait faire ce choix technologique qui a été testé pour assurer une reconversion harmonieuse.

144. Le Secrétariat a expliqué que la reconversion au R-513A qui contient 44 pour cent de HFC-134a constituerait une reconversion en deux étapes, avec l'élimination future du HFC-134a dans le cadre de l'Amendement de Kigali. Le PNUD a répondu que dans ce cas, le gouvernement suivrait les directives du Fonds multilatéral.

145. Le PNUD ne considérerait pas l'utilisation du R-513A comme un changement de technologie puisque les HFO purs et leurs mélanges étaient inclus dans la proposition pour la phase II. Le Secrétariat considère le R-513A comme un mélange HFO-HFC et donc sa sélection serait un changement de technologie. Comme telle, la sélection du R-513A requiert l'approbation du Comité exécutif selon le paragraphe 7 de l'Accord. En outre, le financement des reconversions dans le secteur ICR durant la phase II a été approuvé uniquement pour les solutions de remplacement à faible PRG. Le Secrétariat n'est pas certain qu'un frigorigène avec un PRG de 631 puisse être considéré comme une solution de remplacement à faible PRG. Le Secrétariat a pris note aussi que la clause de souplesse au paragraphe 2 de l'Appendice 8-A de la phase II de l'Accord au sujet du choix technologique ne s'applique pas ici puisque la consommation ne concerne pas l'application pour les climatiseurs autonomes ou les réchauffeurs d'eau à thermopompe, et le R-513A n'est pas une des six technologies approuvées. En raison du changement de

<sup>11</sup> 56 pour cent de HFO-1234yf et 44 pour cent de HFC-134A, avec une valeur PRG de 631.

technologie et du fait que le PRG de la technologie sélectionnée s'écarte des technologies approuvées dans l'Accord, le Secrétariat sollicite l'avis du Comité exécutif sur cette question.

#### Reconversion des petites et moyennes entreprises (PME)

146. En approuvant la phase II du plan du secteur ICR, le Comité exécutif a ajouté une condition, à savoir qu'au moins 20 pour cent de l'élimination totale de HCFC-22 dans le secteur ICR devrait provenir d'entreprises qui consomment 50 tm ou moins. Le Secrétariat a pris note que sur la consommation totale de 1 645,57 tm identifiée pour la reconversion, 116,25 tm provenaient de PME, ce qui représente 7,1 pour cent. Tandis que cette condition s'applique à l'ensemble de la phase II, le Secrétariat a demandé comment elle serait remplie. Le PNUD a expliqué se heurter à plusieurs obstacles pour amener les PME à participer à la reconversion à ce stade-ci en raison du manque de technologies de remplacement et du faible niveau de financement. Le HCFC-22 demeure le principal frigorigène pour les produits de bas de gamme, fabriqués par les PME qui connaîtraient des difficultés économiques indues si la consommation du HCFC-22 devait être réduite. Le FECO continuera d'accroître la publicité sur l'élimination du HCFC-22 et prendra des mesures pour encourager les PME à participer à la reconversion des chaînes de production durant les tranches futures.

#### Décaissement de la première tranche

147. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction des efforts du gouvernement de la Chine et des agences d'exécution pour poursuivre la mise en œuvre du plan du secteur ICR, à savoir la reconversion achevée de 24 chaînes de production additionnelles durant la phase I, la préparation du manuel de mise en œuvre du projet, l'identification de 14 chaînes pour la reconversion durant la phase II et la vérification de leur admissibilité, et la signature de contrats de reconversion pour neuf chaînes de fabrication dans le cadre de la première tranche de la phase II.

148. En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent dans la phase II, le Secrétariat a pris note que le FECO n'a pas été en mesure de décaisser le financement aux bénéficiaires finaux 12 semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion, tel que stipulé dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le Secrétariat a jugé approprié de faire preuve de souplesse pour tenir compte des délais supplémentaires requis pour la signature des accords pour la phase II du PGEH entre le gouvernement de la Chine et le PNUD, ainsi que du nombre d'activités qui restent à finaliser dans le cadre de la phase I, et il a autorisé le dépôt d'informations actualisées sur les décaissements jusqu'au 2 octobre 2017 (six semaines avant la 80<sup>e</sup> réunion) à titre exceptionnel. En date du 2 octobre 2017, les décaissements additionnels du FECO aux bénéficiaires avaient été effectués. Le décaissement total de 29,8 pour cent de la première tranche remplit la condition préalable à l'approbation de la deuxième tranche.

#### Conclusion

149. Le Secrétariat a pris note que la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur ICR progresse bien. Plusieurs ateliers ont été organisés afin de promouvoir la stratégie de la phase II et les technologies à faible PRG, ce qui a mené à l'identification de 14 chaînes de fabrication pour la reconversion ; la signature de neuf contrats pour l'élimination de 1 645, 57 tm de HCFC-22. De ce montant, 74 pour cent de la consommation sera reconvertie à d'autres technologies à PRG faible/nul en dehors du HFC-32. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre d'un système de permis et de quotas pour réglementer la consommation dans ce secteur et des quotas de consommation ont été imposés à 17 grandes entreprises de ce secteur. Étant donné les progrès réalisés et le taux de décaissement global de 29,8 pour cent, le Secrétariat recommande l'approbation de la deuxième tranche.

## RECOMMANDATION

150. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle et commerciale (ICR) de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine ; et
- b) Approuver la deuxième tranche du plan du secteur ICR de la phase II du PGEH pour la Chine, avec le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018, au montant de 20 millions \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 1,3 millions pour le PNUD ; et
- c) Approuver ou non les reconversions de trois chaînes de fabrication à Dunan Environment, Dunham Bush and Zhejiang Guoxiang, à une technologie de remplacement au R-513A.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Chine**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE REGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteur de la fabrication des climatiseurs individuels et des réchauffeurs d'eau avec thermopompe	Gouvernement de l'Italie et ONUDI (agence principale)	77 <sup>e</sup>	45% d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2015	13 485,2 (tonnes PAO)
---	--------------	-----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	126,4	1 457,5		5 087,5	2 606,9				9 278,3
HCFC-123				13,1	5,8				18,9
HCFC-124					1,5				1,5
HCFC-141b	63,0	3 830,3				412,5			4 305,9
HCFC-142b		585,0		6,5	24,1				615,6
HCFC-225ca						0,9			0,9

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	111,50	111,50	375,60	203,40	802
	Financement (\$US)	14 961 895	12 583 394	15 602 947	19 534 307	62 682 543
Italie	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	0	0	0
	Financement (\$US)	0	0	0	0	0

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>		
Limites de consommation du Protocole de Montréal		17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	n/a		
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		3 697,7	3 697,7	2 876,0	2 876,0	2 259,7	2 259,7	*	*	*	*	*	n/a		
Financement convenu (\$US)	ONUUDI	Coûts de projet	14 671 089	16 000 000	18 000 000	14 000 000	14 000 000	11 581 816	-	-	-	-	-	88 252 905	
		Coûts d'appui	1 026 976	1 040 000	1 170 000	910 000	910 000	752 818	-	-	-	-	-	-	5 809 794
	Italie	Coûts de projet	891 892	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	891 892
		Coûts d'appui	108 108	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 108
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	15 562 981											15 562 981	
		Coûts d'appui	1 135 084												1 135 084
Total des fonds demandés aux fins d'approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet		16 000 000										16 000 000	
		Coûts d'appui		1 040 000											1 040 000

\*Consommation totale maximale autorisée de substances de l'Annexe C, Groupe I dans le secteur RAC pour la période de 2021 à 2026 sera déterminée plus tard mais ne sera, en aucun cas, supérieure à 2 259,7 tonnes PAO d'ici 2025, ni à 1 335 tonnes PAO par la suite.

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour examen individuel
--	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

151. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande pour le financement de la deuxième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC) et des réchauffeurs d'eau à thermopompe (HPWH) du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 16 millions \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 040 000 \$US<sup>10</sup>. La demande contient le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur RAC ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche

#### *Activités au niveau des entreprises*

152. Le contrat entre le FECO et l'ONUDI pour la mise en œuvre du plan du secteur RAC (phase II) a été signé en octobre 2017. Un avis d'appel de propositions de reconversion dans le cadre de la phase II a été lancé en mai 2017 et 16 propositions ont été reçues pour la reconversion de 11 chaînes de fabrication de RAC, une chaîne de réchauffeurs d'eau avec thermopompe (HPWH) et 4 chaînes de fabrication de compresseurs. L'examen de six propositions est terminé tandis qu'il se poursuit pour les dix autres. Les informations de référence (à savoir, propriété de pays non visés à l'article 5, équipements de référence, consommation de HCFC et données financières) de ces chaînes de production seront vérifiées pour calculer l'élimination de HCFC-22 et les surcoûts d'investissement. La liste des 16 entreprises est présentée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Liste des entreprises de RAC, HPWH et compresseurs dans les trois premières tranches**

<b>RAC</b>				
<b>Nom</b>	<b>HCFC-22 (tm)*</b>	<b>Technologie</b>	<b>Surcoûts d'investissement estimés (\$ US)*</b>	<b>Tranche</b>
TCL Zhongshan	776,3	RAC au R-290	1 352 355	1
TCL Wuhan	823,2	RAC au R-290	1 340 805	1
Hisense Guangdong	120	RAC au R-290	1 340 805	1
Hisense Guangdong	80	RAC au R-290	1 340 805	1
Jiangsu Sinco	89,7	RAC au R-290	1 340 805	1
Foshan Daishiba	295,9	RAC au R-290	1 340 805	1
Zhongshan Changhong	60	RAC au R-290	1 340 805	1
Chuzhou Yangzi	218	RAC au R-290	1 340 805	1
<b>Compresseur</b>				
<b>Nom</b>	<b>Compresseur/an*</b>	<b>Technologie</b>	<b>Surcoûts d'investissement estimés (\$ US)*</b>	<b>Tranche</b>
Guangdong GMCC	1 600 000	compresseur au R-290	1 600 000	1
Shenyang Sanyo	899 806	Compresseur au R-290	899 806	1
<b>RAC et HPWH</b>				
<b>Nom</b>	<b>HCFC-22 (tm)*</b>	<b>Technologie</b>	<b>Surcoûts d'investissement estimés (\$ US)*</b>	<b>Tranche</b>
Hisense Shandong	47,3	RAC au R-290	1 340 805	2 ou 3
Hisense Zhejiang	175	RAC au R-290	1 340 805	2 ou 3
Foshan Baiyide	231,2	RAC au R-290	1 340 805	2 ou 3
Chuzhou Yangzi	24	HPWH au R-290	338 750	2 ou 3
<b>Compresseur</b>				
<b>Nom</b>	<b>Compresseur/an*</b>	<b>Technologie</b>	<b>Surcoûts d'investissement estimés (\$ US)*</b>	<b>Tranche</b>
Xi'an Qing'an	935 591	R-290 Compressor	935 591	2 or 3
Shanghai Highly	1 000 000	R-290 Compressor	1 000 000	2 or 3

\*A vérifier par l'audit

<sup>10</sup> Selon la lettre du 18 août 2017 adressée au PNUD par le Bureau de la coopération économique extérieure du ministère de la protection de l'environnement de la Chine.

153. L'association des fabricants d'appareils électroménagers de Chine (CHEAA) continuera d'assister l'ONUDI et le FECO, par des recommandations de politique sur l'introduction de technologies écologiques; un soutien aux entreprises; en aidant le FECO pour la sélection des bénéficiaires; en soutenant le transfert de technologies et la mise en œuvre de projets d'investissement; par la création et l'exploitation d'une base de données industrielles sur la consommation de HCFC, les technologies de remplacement et les activités d'élimination.

#### *Activités d'assistance technique*

154. Les activités d'assistance technique mises en œuvre en 2017 incluent la réunion de lancement en mars portant sur l'Amendement de Kigali, le concept de mise en œuvre pour la phase II, les exigences pour la préparation des propositions de projets, les politiques et les règlements et les leçons tirées de la phase I; la mise à jour du manuel de mise en œuvre du projet de la phase I; et un atelier sur les besoins en recherche et développement (R&D) avec la participation du FECO, du gouvernement de l'Allemagne, de l'ONUDI, des universités, des instituts techniques et de représentants des entreprises.

155. Le plan d'allocation du financement a été actualisé à partir du niveau de financement convenu pour la phase II du secteur RAC, tel qu'indiqué au tableau 2.

**Tableau 2. Plan d'allocation du financement pour la phase II du plan du secteur RAC**

	Élément	Total (US \$)
Reconversion des chaînes de production	RAC au R290 (20 chaînes)	33 575 100
	HPWH au R290 (3 chaînes)	1 016 250
	HPWH au R744 (2 chaînes)	528 250
	Compresseurs (3-4 chaînes)	4 500 000
	Surcoûts d'exploitation	33 648 412
Assistance technique	Assistance technique – Italie	891 892
	Vérification	606 200
	R&D et normes	3 365 000
	Communication technique	340 000
	Publicité	250 000
Outils d'entretien		3 996 000
Coûts de gestion	FECO	4 644 797
	CHEAA	1 782 896
<b>Total</b>		<b>89 144 797</b>

#### Niveau de décaissement des fonds

156. Les sous-contrats de mise en œuvre entre le FECO et les entreprises sont basés sur la performance et les décaissements seront effectués à l'achèvement des étapes suivantes : 30 pour cent des surcoûts d'investissement seront versés à la signature du contrat avec le FECO, 10 pour cent à la signature du contrat avec les fournisseurs, 40 pour cent à la livraison des équipements et à la fin des essais et 20 pour cent après l'acceptation du projet. Le décaissement des surcoûts d'exploitation dépendra de la fabrication d'équipements avec la technologie convenue. Il est prévu d'allouer 20 pour cent des surcoûts d'exploitation aux fabricants et 80 pour cent seront utilisés par le FECO pour un système incitatif qui reste à développer.

157. En date d'octobre 2017, sur le montant total approuvé de 15 562 981 \$US, 4 371 327 \$US (28 pour cent) avaient été transférés au FECO. Le FECO n'avait encore effectué aucun décaissement aux bénéficiaires. Les fonds de la première tranche seront décaissés par le FECO aux bénéficiaires entre 2017 et 2019 (tableau 3).



**Tableau 3. État des décaissements pour le plan du secteur RAC en date d'octobre 2017**

Composante	Fonds approuvés (\$ US)	Fonds décaissés (\$US)	
		Par l'ONUDI au FECO	Par le FECO aux bénéficiaires
Activités des entreprises	11 977 500	3 593 250	0
Assistance technique	2 463 328	441 431	0
Unité de gestion du projet	1 122 153	336 646	0
<b>Total</b>	<b>15 562 981</b>	<b>4 371 327</b>	<b>0</b>

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche

158. Le FECO continuera de faire appliquer les permis de quotas aux entreprises du secteur RAC qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an, poursuivra la reconversion des dix chaînes identifiées et sélectionnera de deux à six autres chaînes pour la reconversion. Les activités d'assistance technique suivantes seront mises en œuvre : vérification des valeurs de référence des entreprises, poursuite des activités R&D pour l'introduction du R-290 et de technologies nouvelles dans le secteur RAC; un voyage d'étude sur la performance des technologies de remplacement dans l'industrie de la climatisation, une analyse des barrières des normes internationales, et une discussion sur des révisions éventuelles des normes internationales de sécurité; et au moins deux réunions de communication technique et au moins une activité de sensibilisation du public.

159. Le tableau 4 présente le budget des activités à mettre en œuvre durant la mise en œuvre de la deuxième tranche.

**Tableau 4. Budget pour la deuxième tranche du plan du secteur RAC en Chine**

Activité	Budget (\$ US)
Reconversion des chaînes de climatiseurs individuels, HPWH et compresseurs	14 464 125
Activités d'assistance technique	382 212
Surveillance du projet	1 153 663
<b>Total</b>	<b>16 000 000</b>

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT****OBSERVATIONS**Consommation de HCFC

160. Le Secrétariat a demandé une mise à jour sur les quotas de 2016 et 2017, en prenant note qu'en dépit des activités de reconversion durant la phase I, la consommation de 2016 avait légèrement augmenté (2 pour cent) par rapport à 2015. Les quotas de 2016 et 2017 étaient respectivement de 53 789 tm et 58 154 tm, avec une augmentation due à une hausse prévue de la demande. Le système de quotas existant continuera d'être appliqué afin de répondre à l'exigence d'élimination pour la phase II.

Niveau de décaissement

161. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction du travail du gouvernement de la Chine, de l'ONUDI et du gouvernement de l'Italie afin de progresser dans la mise en œuvre du plan du secteur RAC de la Chine. Le Secrétariat a pris note, en particulier, de la signature du contrat de projet pour la phase II et du plan de mise en œuvre du projet, du décaissement de 28 pour cent de la tranche par l'ONUDI au FECO, de la finalisation du manuel de mise en œuvre du projet; de la présentation de propositions pour 16 chaînes de fabrication; de l'approbation de six des propositions et de la poursuite de l'examen des dix autres et de la mise en œuvre des activités d'assistance technique.

162. En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent dans la phase II, le Secrétariat a pris note que le FECO n'a pas été en mesure de décaisser le financement aux bénéficiaires finaux 12 semaines avant la 80e réunion, tel que stipulé dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le Secrétariat a jugé approprié de faire preuve de souplesse pour tenir compte des délais supplémentaires requis pour la signature de l'accord pour la phase II du PGEH entre le gouvernement de la Chine et l'ONUDI, ainsi que du nombre d'activités déjà entreprises et de l'état de la mise en œuvre de la phase I, et il a autorisé le dépôt d'informations actualisées sur les décaissements jusqu'au 2 octobre 2017 (six semaines avant la 80e réunion) à titre exceptionnel. Toutefois, en date du 2 octobre 2017, le FECO n'avait encore effectué aucun décaissement aux bénéficiaires. Par conséquent, le Secrétariat a suggéré à l'ONUDI d'envisager le retrait de la demande pour la deuxième tranche du plan du secteur RAC.

163. Tout en reconnaissant que 20 pour cent du décaissement n'a pas été effectué, l'ONUDI a fourni des informations supplémentaires qui démontrent des progrès et justifient l'examen de la demande afférente à la tranche en tenant compte d'autres aspects au sujet de la mise en œuvre du projet. En particulier, l'ONUDI a signalé que l'équipe de vérification se rendrait dans quatre entreprises retenues pour une participation durant la première tranche, dans la semaine du 16 octobre 2017 et on s'attend à ce que les contrats pour ces entreprises soient signés début novembre, ce qui permettrait d'effectuer le premier décaissement à ces bénéficiaires. Le décaissement anticipé pour ces 4 contrats s'élève à 3,1 millions \$US. Des montants additionnels de 28 134 \$US pour de l'assistance technique et de 336 646 \$US pour l'Unité de gestion de projet devraient être décaissés d'ici la mi-novembre, pour un niveau total de décaissement attendu en 2017 de 3 464 780 \$US, montant supérieur au seuil de 20 pour cent.

164. Quant aux conséquences de ne pas approuver la deuxième tranche à la 80e réunion, l'ONUDI a indiqué que la signature de contrats avec des entreprises additionnelles serait alors retardée d'au moins sept mois, rendant impossible le décaissement de 20 pour cent de la deuxième tranche à la 82e réunion, lorsque la troisième tranche sera attendue. Ce refus retarderait encore la mise en œuvre du projet et l'élimination des HCFC et prolongerait de sept mois les émissions actuelles de HCFC dans les entreprises qui ne bénéficient pas d'une assistance. L'ONUDI craignait donc qu'un report de la deuxième tranche pour les secteurs des mousses XPS et RAC pourrait aussi requérir des amendements à l'Accord.

165. SI le Comité exécutif décide de reporter la deuxième tranche pour les secteurs des mousses XPS et RAC, et constatant que les demandes relatives à la deuxième tranche pour les secteurs des mousses de polyuréthane et de l'entretien des équipements de réfrigération n'ont pas été présentées à la 80e réunion, le Secrétariat estime que le Comité exécutif pourrait souhaiter réviser l'Accord en prenant note que le niveau de financement ne serait pas modifié.

#### Questions techniques

166. Rappelant que plus de la moitié de l'élimination durant la phase II (soit 10 505 tm) sera achevée par des reconversions dans des entreprises sans l'assistance du Fonds multilatéral, le Secrétariat s'est enquis des informations disponibles sur ces reconversions. L'ONUDI a indiqué qu'on s'attendait principalement à des reconversions au R-410a mais aucune information détaillée n'était disponible.

167. Quant à la durée prévue des reconversions au titre de la première tranche, l'ONUDI a indiqué que la signature des contrats pour ces chaînes était prévue entre octobre et la fin de 2017 et les bons de commande pour les équipements devraient être émis au cours des deux premiers trimestres de 2018. L'installation, la mise en route et la fabrication commerciale sont prévues pour 2019, avec l'acceptation des projets d'ici la fin de 2019. Le versement des surcoûts d'exploitation est prévu entre 2019 et 2021.

168. Le Secrétariat a demandé des précisions sur le faible niveau de financement alloué aux surcoûts d'exploitation qui avait été convenu entre le Secrétariat et l'ONUDI à la 77e réunion. L'ONUDI a précisé que le niveau de financement convenu à la 79e réunion pour la phase II était inférieur au niveau proposé par le gouvernement. Par conséquent, des modifications dans l'allocation du financement seraient

requis. Pour s'assurer que les reconversions se fassent de manière sécuritaire, une partie des surcoûts d'exploitation devrait être réallouée aux surcoûts d'investissement de la reconversion.

169. Prenant note de la provision inhabituelle pour les surcoûts d'exploitation, selon laquelle 20 pour cent des surcoûts d'exploitation seraient alloués aux fabricants et 80 pour cent au FECO pour un système incitatif, l'ONUDI a précisé que le niveau des surcoûts d'exploitation continuera de s'appuyer sur la consommation vérifiée de HCFC dans les entreprises reconverties et le décaissement s'appuiera sur un rapport indépendant portant sur le nombre d'unités à base de HC-290 vendues, leur type et leur efficacité énergétique et ce, une fois que les chaînes auront obtenu l'acceptation de projet. D'autres détails sur le système des surcoûts d'exploitation ne seront disponibles qu'après une évaluation des barrières dans le marché qui sera effectuée par le FECO et la CHEAA. Constatant qu'aucun financement n'a été alloué pour les surcoûts d'exploitation durant la première et la deuxième tranches, et que les mises à jour sur le système incitatif pour la phase II pourraient être justifiées par rapport à celui utilisé pour la phase I (par ex., le financement de la certification des modèles au R-290 ne serait peut-être pas requis à la phase II ou sera nettement inférieur car bon nombre des entreprises qui ont participé à la phase I participeront à la phase II), le Secrétariat s'attend à des mises à jour régulières sur le système des surcoûts d'exploitation qui seront fournies par l'ONUDI dans les rapports périodiques subséquents et les prochaines demandes de tranches. Avec ces mises à jour, le Secrétariat serait en mesure de faire une recommandation au Comité exécutif sur le nouveau système de surcoûts d'exploitation.

170. Au sujet des chaînes sélectionnées jusqu'à présent, les problèmes suivants ont été discutés :

- a) À deux exceptions près, les chaînes de RAC identifiées avaient un niveau de consommation inférieur à ce à quoi on s'attendait dans une proposition de phase II (soit 402,5 tm/an), ce qui soulève une inquiétude quant à savoir si l'élimination convenue sera réalisée par la reconversion de 20 chaînes RAC, tel que stipulé à l'Appendice 8-A de l'Accord. L'ONUDI a précisé que les caractéristiques des chaînes qui ont participé à la phase I variaient. Les chaînes qui décident de participer plus tard sont peut-être plus grandes que celles qui souhaitent actuellement participer. Le gouvernement de la Chine s'est engagé à réaliser l'élimination convenue dans le cadre de la phase II; et
- b) Les quatre chaînes de fabrication de compresseurs avaient une capacité de production inférieure à ce à quoi on s'attendait dans une proposition de phase II (soit 1,7 millions d'unités/an), ce qui donne une capacité reconvertie inférieure d'environ 13 pour cent et pourrait laisser craindre qu'il n'y ait pas suffisamment de compresseurs pour 20 chaînes de production de RAC qui se reconverteront aux R-290. En outre, le Secrétariat s'attendait à ce qu'une chaîne de fabrication de compresseurs soit reconvertie au R-744. L'ONUDI a précisé que la nécessité de reconvertir une chaîne supplémentaire de compresseurs serait évaluée dans une tranche ultérieure et que la nécessité de reconvertir une chaîne de compresseurs au R-744 ou la possibilité d'obtenir des compresseurs sans reconversion, sera évaluée après la décision de reconversion de la chaîne de HPWH au R-744.

## Conclusion

171. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de la première tranche de la phase II ainsi que dans la mise en œuvre de la phase I pour laquelle 51 pour cent des fonds approuvés ont été décaissés. Toutefois, en l'absence de tout décaissement au moment de la rédaction de ce document, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la deuxième tranche. Cependant, en s'appuyant sur la vérification en cours dans quatre entreprises au moment de la finalisation de ce document, on prévoit que le seuil de décaissement de 20 pour cent sera atteint en 2017. Le Secrétariat prend note que même si elle n'a pas atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent, la Chine a été en conformité avec le Protocole de Montréal et son Accord tout au long de la mise en œuvre des phases I et

Il et que l'approbation de la deuxième tranche pourrait contribuer à accélérer la mise en œuvre des activités d'élimination dans le secteur RAC.

### **RECOMMANDATION**

172. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (RAC) et des réchauffeurs d'eau à thermopompe (HPWH) (plan sectoriel RAC) du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine; et
- b) Envisager d'approuver ou non la deuxième tranche du plan du secteur RAC de la phase II du PGEH pour la Chine, avec le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2017-2019, au montant de 16 millions \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 040 000 \$US pour l'ONUDI.

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Chine**

(I) TITRE	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteur des solvants	PNUD	77 <sup>e</sup>	100% d'ici 2026

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2015	13 485,2 (tonnes PAO)
---	--------------	-----------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>							<b>Année : 2016</b>		
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	126,4	1 457,5		5 087,5	2 606,9				9 278,3
HCFC-123				13,1	5,8				18,9
HCFC-124					1,5				1,5
HCFC-141b	63,0	3 830,3				412,5			4 305,9
HCFC-142b		585,0		6,5	24,1				615,6
HCFC-225ca						0,9			0,9

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales :	18 865,44
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	12,161.02	Restante :	6 704,42

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	30,46	45,69	48,74	53,78	178,67
	Financement (\$ US)	3 784 255	3 593 086	3 616 409	3 933 171	14 926 921

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
Limites de consommation du Protocole de Montréal		17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		455,2	455,2	395,4	395,4	321,2	321,2	321,2	148,3	148,3	55,0	0,0	n/a
Financement convenu (\$ US)	PNUD	2 821 937	3 777 190	2 959 930	3 229 030	3 601 083	7 888 921	7 128 589	3 664 360	5 481 592	2 707 880	4 002 054	47 262 566
	Coûts de projet												
		197 536	245 517	192 396	209 887	234 070	512 780	463 358	238,183	356 304	176 012	260 134	3 086 177
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		2 821 937											2 821 937
		197 536											197 536
Total des fonds demandés aux fins d'approbation à la présente réunion (US \$)			3 777 190										3 777 190
			245 517										245 517

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour approbation globale
--	--------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

173. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande pour le financement de la deuxième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 3 77 190 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 264 403 \$US<sup>11</sup>. La demande contient le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan sectoriel et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche

174. Le gouvernement de la Chine a poursuivi la mise en œuvre de la réglementation et des politiques sur les SAO, établies durant la phase I, incluant les permis de quotas pour les entreprises de solvants qui consomment plus de 100 tm de HCFC par an.

### *Activités au niveau des entreprises*

175. La réunion de lancement a été organisée en septembre 2016 pour les entreprises de solvants, les experts techniques, les fournisseurs de technologies de remplacement et les représentants gouvernementaux afin de discuter des objectifs du plan sectoriel pour les solvants, des exigences du PGEH et des technologies de remplacement. Les entreprises bénéficiaires de la phase I ont également participé afin de partager leur expérience et les leçons tirées du processus de reconversion.

176. Vingt-quatre entreprises ont été retenues et leur admissibilité vérifiée; 18 d'entre elles ont signé un contrat avec le FECO; les six autres devraient signer leurs contrats d'ici le 31 octobre 2017. Le coût total de la reconversion de ces entreprises est évalué à 19 927 337 \$US.

177. La reconversion des 24 entreprises à des solutions de remplacement à faible PRG<sup>12</sup> entrainera l'élimination de 1 176,19 tm (129,38 tonnes PAO) de HCFC-141b, ce qui représente 28 pour cent de l'objectif de réduction des HCFC qui est de 455, 2 tonnes PAO pour la phase II du secteur des solvants. Le tableau 1 fournit un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan du secteur des solvants.

**Tableau 1. Progrès dans la mise en oeuvre du plan du secteur des solvants en Chine**

État de la mise en oeuvre	Nombre d'entreprises	Nombre de chaînes	Consommation de HCFC (tm)	Date estimée de la reconversion
<b>Reconversions des entreprises</b>				
Contrats signés	18	440	525,07	décembre 2019
Contrats à signer	6	74	651,12	décembre 2019
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>514</b>	<b>1 176,19</b>	n/a

### *Assistance technique*

178. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Réunion de lancement avec les parties prenantes dans le secteur des solvants pour discuter de la stratégie d'élimination convenue et la diffuser;
- b) Deux ateliers de formation pour les entreprises de solvants afin de discuter de la mise en œuvre de la phase II du PGEH, des technologies de remplacement et des leçons tirées de la phase I avec plus de 160 participants;

<sup>11</sup> Selon la lettre du 21 août 2017, adressée au PNUD par le ministère de la protection de l'environnement de la Chine ; coûts d'appui demandés de 7 pour cent.

<sup>12</sup> KC-6, HC ou diluant, trans-1, 2-dichloroéthylène et HFE, agent de nettoyage à base d'eau, alcool modifié, carbonate de nano silicone, solvants F et aromatiques naphthéniques.

- c) Vérification des 24 entreprises et de leurs plans de mise en œuvre par des experts techniques;
- d) Préparation du projet de Directive sur la reconversion technique à l'intention des entreprises d'instruments médicaux par l'association chinoise des produits médicaux macromoléculaires de l'industrie des instruments médicaux, qui devra être finalisée en septembre 2017 et partagée avec les entreprises de destruction des instruments médicaux
- e) Voyage d'étude au Japon pour deux employés du FECO et trois experts techniques du projet des universités et d'une association de nettoyage, pour découvrir l'expérience d'application de solvants sans SAO, développées et produites par la société japonaise ZEON' AGC et l'équipement de dégraissage sous vide, développé et produit par Cleanvy Company; et
- f) Préparation des paramètres et lancement de l'appel d'offres pour le recrutement d'une agence de soutien de la mise en œuvre de la phase II du plan du secteur des solvants.

#### Niveau de décaissement des fonds

179. En date d'août 2017, sur le montant approuvé de 2 821 937 \$US pour la première tranche, 1 410 696 \$US (50 pour cent) avaient été décaissés par le PNUD au FECO et le FECO avait décaissé 1 296 914 \$US (46 pour cent) aux bénéficiaires.

#### Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche

180. Le FECO poursuivra son travail avec les entreprises identifiées pour amorcer l'approvisionnement en équipements; faciliter la signature des contrats avec les six entreprises restantes; et initier la vérification et l'évaluation de l'admissibilité de 16 entreprises additionnelles. Il organisera aussi deux ateliers, l'un pour le personnel des 24 entreprises sélectionnées afin de présenter les exigences et le matériel nécessaire pour préparer et réussir la vérification aux différents stades de la mise en œuvre du projet; et le deuxième pour présenter à des bénéficiaires potentiels le plan sectoriel d'élimination des HCFC et fournir des détails sur la préparation des plans de mise en œuvre et la vérification; l'élaboration d'une politique et de normes pour réglementer l'utilisation des HCFC dans les solvants; et des activités de sensibilisation pour, entre autres, promouvoir les technologies de remplacement dans le secteur des solvants et mobiliser davantage d'entreprises pour participer aux reconversions.

181. Le tableau 2 présente le budget de la deuxième tranche. La gestion et la coordination du projet continueront de surveiller de près les progrès de la mise en œuvre des activités de la phase II.

**Tableau 2. Budget pour la deuxième tranche du plan du secteur des solvants en Chine**

Activité	Budget (\$ US)
Reconversion des entreprises de solvants à une technologie sans HCFC	3 400 000
Activités d'assistance technique	180 399
Surveillance du projet	196 791
<b>Total final de la tranche</b>	<b>3 777 190</b>



## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### État de la mise en œuvre

182. Le Secrétariat a pris note que les tranches de financement pour le plan du secteur des solvants sont réparties de façon égale et il s'est montré inquiet du fait que le financement par tranche pourrait causer des difficultés au moment d'accélérer la signature des accords avec les entreprises. Après avoir demandé des précisions sur le mécanisme de décaissement élaboré par le FECO, le PNUD a indiqué que les versements sont effectués en fonction d'une série d'étapes, tel qu'indiqué au tableau 3. Afin d'éviter une pénurie de fonds, les contrats entre le FECO et les entreprises incluront une clause spéciale à l'effet que le décaissement sera effectué par le FECO à l'entreprise uniquement après le transfert du PNUD. En cas de décaissement retardé, les entreprises ont convenu de poursuivre les activités de reconversion avec leurs propres fonds et le remboursement rétroactif sera effectué par le FECO une fois les fonds disponibles.

**Tableau 3. Calendrier de versement pour les reconversions des entreprises**

Versement des surcoûts d'investissement (pour cent)	Étape
20	Signature des contrats d'élimination des HCFC avec le FECO
30	Signature des contrats d'approvisionnement pour les équipements, la chaîne de production et la construction, entre les entreprises et leurs fournisseurs
30	Fin de la reconversion de la chaîne de production, de l'installation des équipements, de la mise en route de la production et de la vérification par les experts techniques
20	Fin des activités de projet, de la vérification par les experts et de l'évaluation technique
<b>Versement des surcoûts d'exploitation</b>	Fin de la procédure d'acceptation nationale

#### Conclusion

183. Le Secrétariat a pris note de l'avancement du plan des solvants, avec 24 entreprises sélectionnées dont 18 ont signé des contrats et avec un taux de décaissement de 46 pour cent. La reconversion de ces 24 entreprises entrainera l'élimination de 129,38 tonnes PAO de HCFC-141b, ce qui représente 28 pour cent de l'objectif de réduction des HCFC pour la phase II du secteur des solvants. Au vu des progrès réalisés, le Secrétariat recommande l'approbation de la deuxième tranche du plan du secteur des solvants.

### RECOMMANDATION

184. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine et recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du PGEH pour la Chine, avec le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2017-2018, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC dans le secteur des solvants (phase II, deuxième tranche)	3 777 190	245 517	PNUD